



ISMAEL

AU DÉSERT

OU

CRUELLE EXPULSION

Des habitants des Vallées Vaudoises en 1698, avec le tableau des colonies qu'ils allèrent fonder en Allemagne, dans les pays dépeuplés par la guerre de trente ans.

PAR

A. M. Docteur en théologie.



PARIS,
IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX ET COMP.,
RUE SAINT-BENOÎT, 7.
LIBRAIRIE, RUE TRONCHET, 2.

—

1850.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES

FONDÉES EN WURTEMBERG,

A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1698.

(PREMIÈRE PARTIE.)

(De 1698 à 1699.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS. — MOSER : *Histoire de l'admission des Vaudois en Wurtemberg* (Zurich, 1798, en allemand). L'auteur était fort âgé, lorsqu'il écrivit cet ouvrage ; il en avait promis la suite et ne put l'exécuter. Ce livre renferme, *in extenso*, beaucoup de pièces étendues, mais d'un intérêt médiocre. La narration est souvent inexacte, et toujours incomplète. (A propos de la rentrée des Vaudois dans leur patrie qui avait eu lieu depuis sept ans, l'expédition victorieuse d'Arnaud est confondue avec la tentative avortée et mal conduite de Bourgeois.) — DIETERICI : *Histoire de l'introduction des Vaudois dans les Etats de Brandebourg-Prusse.* (Berlin 1831 ; allemand). Il donne un résumé général de l'histoire des Vaudois et de eur rentrée sous la conduite d'Arnaud. La partie originale de ce travail est particulièrement réservée à une collection, ou analyse de lettres, relatives à l'établissement des exilés vaudois à Stendal. — ERMAN et RECLAM : *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi* (de Prusse) ; Berlin 1786 ; (en allemand). On trouve déjà, dans le T. VI de cette collection, la meilleure partie historique de l'ouvrage précédent. — LAMBERTY : *Matériaux pour l'histoire du XVIIIe siècle* (id.). — Keller, *Notice sur les Vaudois* (opuscule médiocre). HAHN : *Histoire des Vaudois et des sectes collatérales* (en allemand) ; Stuttgard, 1847, in-8° 822 p.

c'est le second vol. d'une *Histoire des sectes du moyen âge*, que publie l'auteur. — Il donne, au nombre de ses pièces justificatives, le *texte complet des poëmes vaudois en langue romane*, dont Raynouard et Monastier n'avaient jusqu'ici publié que des fragments. — Diverses *Thèses académiques* (par exemple, Mayerhoff : *Die Waldenser in unseren Tagen ;* Berlin, 1834). Quelques relations de voyages, peuvent aussi être consultées. — Un docte enfant des vallées du Piémont, feu M. P. Appia, pasteur de l'Eglise française à Francfort-sur-le-Mein, avait réuni beaucoup de documents, qu'il m'a communiqués. — Quelques autres ont été le résultat de mes propres recherches, dans les archives d'Etat de Darmstadt et de Stutgard, ainsi que dans la plupart des localités où les Vaudois s'étaient établis en Allemagne. — Le dernier des pasteurs nationaux dans ce pays, feu le vénérable vieillard Mondon, a, par ses souvenirs et ses mémoires particuliers, suppléé plus d'une fois à bien des sources appauvries. — Enfin, divers journaux : *Archives du pays de Bade*, T. I, no 5, (où se trouvent douze lettres vaudoises, avec des observations par Mone, qui, plus tard, a publié son travail à part) : l'*Echo des Vallées* (vaudoises), renfermant quelques lettres de M. Geymonat sur le même sujet ; les *Annales historiques* de Halle, etc., peuvent à bon droit augmenter le nombre des citations.

En 1698 (1er juillet), Victor-Amédée, duc de Savoie, ordonna que tous ceux qui n'étaient pas nés dans les Vallées vaudoises, et qui s'y trouvaient établis, eussent à en sortir.

Elles étaient alors habitées en grande partie par des réfugiés français, bannis de leur patrie à la suite de la révocation de l'édit de Nantes ; et à peine ces malheureux exilés avaient-ils retrouvé une patrie, que la jalousie royale, sollicitée par le fanatisme papiste, les obligeait encore à la quitter.

D'entre les treize pasteurs qui desservaient en 1698

l'Eglise vaudoise, sept (1) étaient d'origine étrangère et furent obligés de s'expatrier, par suite de l'édit du 1er juillet (2). Deux d'entre eux (3), partirent immédiatement pour la Suisse et l'Allemagne afin d'y préparer un asile à leurs troupeaux fugitifs.

Déjà un certain nombre de familles avaient quitté le Pragela, pour se soustraire aux vexations de Louis XIV (4); et sur la fin de 1697, une partie des habitants du Val-Pérouse se joignit à ces premiers exilés, par suite du refus que Victor-Amédée avait fait de reconnaître aux religionnaires du territoire cédé par la France, les mêmes droits qu'à ceux des autres vallées vaudoises.

(1) C'étaient Arnaud pasteur à *Saint-Jean*, Giraud à *La Tour*, Jordan au *Villar*, Dumas à *Rora*, Papon à *Rocheplate* et *Prarusting*; Montoux à *Ville-Sèche* et Javel au *Pomaret*.

(2) Cet édit ne fut publié dans les Vallées que le 13 juillet; et le jour même de sa signature, c'est-à-dire le 1er juillet, les pasteurs *Dumas*, *Jordan*, *Montoux* et *Javel*, prêtaient serment de fidélité à Victor-Amédée, entre les mains du gouverneur de Pignerol. D'autres habitants des Vallées, au nombre de 218, furent admis à le prêter également; et par l'édit signé dans le même moment, ils étaient tous proscrits. — Voir, pour la prestation de ce serment : *Archives civiles de Pignerol*, catégoria Ier, Mazzo 31, no 27.

(3) Ce furent *Papon* et *Henri Arnaud*.

(4) Des lettres de Berne (28 janvier 1698) et de Zurich (30 janvier) ont pour but de faire préparer des secours en nourriture et en vêtements pour ces Vaudois expatriés. (Archives de Berne, onglet E.) Beaucoup d'assignations et de poursuites judiciaires, ont encore eu lieu *au nom de Louis XIV, d'avril à juin* 1698, pour ériger dans la vallée de Pragela cinq cures catho-

Ces familles ayant traversé la Suisse sans pouvoir s'y établir, s'adressèrent au commencement de 1698 au duc de Wurtemberg, pour obtenir des terres dans ses Etats. Ce prince, quoique bien disposé en leur faveur, trouva des obstacles à sa bienveillance, dans la faculté de théologie de Tubingue, qui considérait les Vaudois comme entachés de calvinisme, et qui trouvait de puissants échos à ses répulsions dans le conseil ducal. Mais, un prince de second ordre, le comte de Neustadt (1), homme de tête et de cœur, ne se laissa pas arrêter par ces préjugés. Il pensa que l'activité des Vaudois pourrait être utile dans sa province; et l'on trouve une lettre de lui dans laquelle il dit : « Le lendemain de mon arrivée à Gochsheim, trente-cinq de ces pauvres gens sont venus me demander la permission de s'établir dans mes domaines. Ne pouvant la leur accorder sans l'assentiment du duc, je les ai priés d'attendre quelques jours et en attendant je leur *ai fait* parcourir les localités.

Nous convînmes d'un projet d'établissement et de colonisation qui se réalisera immédiatement si je puis

liques à la place d'autant de cures protestantes. (Les pièces se trouvent aux archives de l'évêché de Pignerol.)

(1) Fréderic-Auguste, seigneur des baillages de Neustadt et de Gochsheim, prince vurtembergeois. — *Moser* lui donne le titre de duc.

obtenir une résolution favorable de mon cher cousin (1). — Voici venir trois délégués de leur part, qui me demandent encore l'autorisation de pouvoir au moins *se barraquer* avant l'hiver afin d'être prêts, au printemps, à entreprendre des constructions durables et des travaux de culture. — Je recommande vivement à M. le conseiller Justine (2) la supplique de ces pauvres gens; et je suis fermement persuadé que cette colonie servira à la prospérité de ma petite ville, puisqu'ils se proposent d'établir une manufacture assez considérable, et de réunir jusqu'à *deux cents* familles (3). »

Le conseil intime nomma une commission (4) pour examiner ce projet. La commission rendit un rapport favorable; le conseil adopta ses conclusions (5); et peu de jours après (6) fut rendue la première patente en vertu de laquelle des terres étaient concédées aux Vaudois dans le Wurtemberg. Cette pièce, rédigée en français et en allemand, n'était pas encore

(1) Dont il était feudataire.

(2) De Mentzingen, à qui la lettre est adressée.

(3) Ce chiffre indique l'importance de l'émigration. — La lettre est du 3 août 1698. *Arch. de Stuttgard.* Moser, § LXII.

(4) Par décret du 5 août.

(5) Le 6 août.

(6) Le 9 août.

espérant ensemble, jusqu'au moment où le droit d'y résider leur fut garanti par des édits officiels (1).

Des alliances de toute nature s'étaient formées entre ces divers éléments de la population ; et soit pour suivre leurs familles adoptives, soit par crainte que l'arbitraire du souverain ne les frappât plus tard d'une mesure semblable (2), plusieurs Vaudois se décidèrent à s'expatrier avec les bannis d'origine étrangère (3).

Enfin tous les protestants qui restaient dans la vallée de Pérouse, durent se joindre à eux ; car Louis XIV, en cédant ce territoire au Piémont, avait exigé par une clause spéciale, que le culte réformé ne serait toléré dans aucune partie du territoire cédé.

(1) Ceux de juin 1692 et de mai 1694, par lesquels Victor-Amédée appelait lui-même dans les Vallées ces réfugiés qu'il en bannissait aujourd'hui.

(2) Il existe des actes de vente, d'achats et de transmission d'immeubles qui attestent ces départs et leurs motifs. Une Vaudoise, par exemple, qui avait épousé un Français, vendait ses biens, dit l'acte, *per non voler ne poter soffrire la separatione del suo marito... obligato absentar da queste valli per l'ordine di S. A. R. del principio di Luglio.* (Archives du Villar, cahier *religionarii*, fol. 109.)

(3) Ces craintes apparaissent dans plusieurs lettres des Vaudois... « *quoique cet édit ne s'attache qu'aux réfugiés, il ne laisse pas d'ébranler tout le corps des Vallées, puisque la plupart d'entre nous sont alliés à des réfugiés, et appréhendent que S. A. R. n'aille plus loin pour complaire à la France.* (Lettre de Blanchon à Walkenier. — Dans un rapport de Walkenier, daté du 4 octobre 1698, il est dit : « Dans la vallée de Pérouse on les a dépouillés de tous leurs biens; presque tous leurs domestiques, en qualité de réfugiés, sont obligés de quitter le pays.) »

Le nombre total des émigrants s'élevait ainsi à plus de trois mille.

Ils se mirent en marche vers la fin de 1698 en sept bandes, conduites chacune par un pasteur.

Le duc de Savoie avait ordonné que leurs frais de voyage fussent payés par l'Etat; mais dès le troisième jour de marche, le ministre des finances, Gropello, refusa de pourvoir à ces dépenses, sous prétexte que les exilés en abusaient pour se livrer à des excès. Ce n'était pas là pourtant une question de mœurs, ni même de budget, mais bien de prosélytisme. On espérait, en forçant les proscrits de voyager à leurs frais, empêcher les plus pauvres d'achever leur route, et les obliger ainsi à rester dans le pays, où ils eussent dû alors embrasser le catholicisme.

Mais l'esprit de solidarité et la sollicitude chrétienne qui les animait tous, ne permit pas qu'un seul s'égarât; les riches payèrent pour les pauvres, et tous ensemble arrivèrent à Genève, cette étape hospitalière de toutes nos grandes migrations, soutenus par la confiance en Dieu, accueillis par leurs frères, soulagés par les secours empressés de la Hollande et des Etats britanniques.

Les cantons évangéliques de la Suisse consentirent

à les recevoir pendant l'hiver, à condition qu'ils quitteraient le pays au printemps de 1699, vu la trop grande population de la Suisse, et la mauvaise récolte de 1698.

Pendant ce temps, les députés Vaudois (1) faisaient des démarches en Wurtemberg pour y obtenir un domicile fixe. Ils étaient arrivés à Stutgard dès le mois d'octobre 1698. Trois conseillers du gouvernement, sachant la langue française, furent chargés de se concerter avec eux, ce qui eut lieu le 19 et le 24 du même mois.

Arnaud, dit Moser (2), *porta la parole dans ces conférences*. Il exposa, en homme prudent et sage, que la doctrine des Vaudois ne s'était point modifiée pour s'assimiler au calvinisme; et lors qu'on lui eut présenté la confession de foi des Frères de Bohême, il dit qu'il l'admettait, ainsi que celle de saint Cyrille; il ajouta que, par esprit de charité chrétienne, les Vaudois n'avaient jamais refusé d'assister au culte des Eglises réformées, partout où il était toléré, mais que leur Eglise était antérieure à toutes celles produites par

(1) C'étaient *Henri Arnaud* pour les réfugiés et les Vaudois de la vallée de Luserne; *Jacques Pastre*, pour ceux du Pragela et *Etienne Muret* pour ceux de Pérouse et de Saint-Martin. *Papon* était resté en Suisse.

(2) § LXV.

la réformation; qu'ils ne reconnaissaient que la Bible pour base de leur foi; et que, s'ils étaient reçus en Wurtemberg, ils seraient fidèles au gouvernement de ce pays, en paix comme en guerre.

Sur ces explications, le conseil d'Etat rendit à l'unanimité un préavis favorable à l'admission des exilés en Wurtemberg (1); et peu de jours après (2), le bailli de Maulbronn (3) reçut du conseil intime l'ordre de parcourir le pays avec leurs délégués, afin de reconnaître les lieux les plus favorables à l'établissement des colonies projetées. D'après son rapport, près de trois cents familles, auraient pu être réparties dans un assez grand nombre de localités différentes; mais les Vaudois s'opposèrent à cet arrangement, par la raison qu'ils désiraient rester unis et fonder des villages particuliers.

La question de leur admission n'était cependant encore résolue qu'à titre provisoire; il fallait, pour la rendre définitive, l'approbation du souverain. Le conseil intime convoqua (4) une réunion des conseils su-

(1) Il est daté du 24 octobre 1698.

(2) Le 31 octobre.

(3) Nommé *Gerbert;* il déploya beaucoup d'activité et de bienveillance en faveur des Vaudois.

(4) Par décret du 11 novembre 1698.

périeurs et des anciens délégués des deux chambres, pour qu'ils eussent à donner leur avis sur la décision que devait prendre le gouvernement à cet égard. Ce préavis fut encore favorable (1); mais la répulsion théologique qu'éprouvaient les corps luthériens du Wurtemberg contre l'admission d'un culte étranger dans ce pays, trouva des organes au sein du conseil d'Etat, qui ordonna une nouvelle réunion des conseils supérieurs et un examen plus approfondi des questions dogmatiques (2). Le procès-verbal de ces travaux fut dressé avec soin (3), et la conclusion du rapport également favorable.

Dans le conseil d'Etat (4) les opinions furent alors partagées, les uns se prononçant pour l'admission, d'autres pour le rejet. Ce dernier parti faisait valoir : 1° que les pétitionnaires n'étaient pour la plupart que des réfugiés et non des Vaudois; 2° qu'ils étaient trop misérables pour pouvoir s'établir avantageusement sans des secours préalables, qui appauvriraient le pays au lieu de l'enrichir; 3° qu'on s'exposait à ce

(1) Il fut rendu le 15 novembre 1698.
(2) Cette réunion eut lieu le 22 novembre.
(3) Voy. Moser, *pièces justificatives*, no XIII.
(4) Ou le *conseil intime*.

que Louis XIV exigeât leur expulsion du Wurtemberg, comme il l'avait exigée du Piémont.

Le conseil décida de remettre les délégués vaudois, jusqu'à ce qu'ils eussent fourni des garanties suffisantes contre ces éventualités.

C'était un moyen dilatoire de les éloigner pour toujours. Le jeune duc Eberhard-Louis se montra plus généreux que son conseil; l'exemple du comte de Neustadt l'avait raffermi dans ses bonnes dispositions. Il voulut s'entretenir avec le rapporteur et avec les délégués : mais ces derniers étaient déjà partis. Non pas qu'ils eussent perdu courage ou qu'une sorte de dépit puéril eût précipité leur départ; mais au contraire, pour travailler, avec cette persévérance calme et ferme qui vient à bout de tout, à se procurer les garanties qu'on leur avait demandées.

Henri Arnaud retrouva dans cette circonstance toute l'activité dont il avait fait preuve sur les champs de bataille: il se rendit en Hollande (1), puis en Angleterre (2); réunit des collectes considérables; stimula

(1) Une lettre des Etats généraux au duc de Wurtemberg, datée du 26 janvier 1699, montre qu'Arnaud y était à cette époque. — *Arch. Stutgard*, Moser, § LXVIII.

(2) Une lettre d'Arnaud au duc Eberhard, est datée de Londres le 22 février 1699. — Id. — C'est à cette époque qu'a été fait le meilleur portrai

le zèle et l'activité des puissances protestantes, et obtint les plus heureux succès.

De pressantes sollicitations en faveur des Vaudois furent adressées par ces puissances au duc de Wurtemberg (1); en même temps des propositions avantageuses leur étaient faites par d'autres princes (2). L'électeur de Brandebourg surtout, dans son inépuisable charité, se montra bon pour eux. Il offrit de se charger des Français réfugiés ainsi que des autres habitants des Vallées qui voudraient revenir dans ses terres (2). Mais ils n'eurent pas besoin de se rendre si loin pour trouver un asile. Les collectes faites en leur faveur, permirent d'apporter en Wurtemberg des ressources suffisantes à l'établissement des colonies projetées. Le duc alors n'hésita plus; et malgré l'opposition qu'il rencontrait encore dans l'intolérance lu-

qui nous reste de lui, au bas duquel on lit : *desseigné et gravé par Van Somer, à Londres.*

(1) Par la Hollande le 26 janvier 1699; par le Brandebourg le 28 janvier, et par l'Angleterre le 9 février.

(2) Les landgraves de Hesse-Cassel, de Hesse-Darmstad et de Hombourg; les comtes de Hanau et d'Yssembourg etc...

(3) Ordonnance du 13 mars 1699. — *Theatrum Europæum* t. XV, p. 549. — Dans sa lettre du 21 janvier il avait dit : « Nous accueillerons et nous « entretiendrons tous les Français qui sont dit-on *au nombre de six mille,* « et les Vaudois etc... ayant en Dieu cette confiance qu'il daignera bénir « notre bonne intention. » Moser, § LXVIII, fin.

thérienne, les Vaudois furent *enfin* admis à s'établir dans ses Etats.

Un homme fort actif, qui était à la fois grand diplomate et chrétien dévoué, venait d'être envoyé par la Hollande, et reconnu par les autres Etats protestants (1), comme plénipotentiaire spécial, chargé de traiter de la manière la plus avantageuse pour l'établissement des exilés. Il ne manqua pas à sa mission.

Des conférences sérieuses s'ouvrirent à Stutgard le 1er de mars 1699; et après une longue suite de rapports, de débats, de protestations et d'éclaircissements, de protocoles et de consultations (2), Walkenier obtint enfin les patentes suivantes (3) :

1o Les Vaudois reçus en Wurtemberg seront sujets de cet Etat. (*Préface.*)

(1) La Suisse, l'Angleterre et le Brandebourg. — C'était Walkenier.

(2) Voir Moser du § LXIX au LXXVI. Ces préliminaires traînèrent tellement en longueur que, dans l'intervalle de leur ouverture à leur conclusion, Walkenier se rendit à Darmstadt et à Yssembourg où il obtint (le 2 mai et le 11 août 1699) des conditions favorables à l'établissement des Vaudois, qu'il commença d'installer dans ces contrées. Ce fait, accompli sur les frontières du Wurtemberg, décida enfin ce dernier pays, à recevoir également les exilés. — Moser parle même d'une somme de mille florins, destinée à leur soulagement et qui aurait servi à leur acquérir quelques vénales protections. (Id. § LXXII.)

(3) Elles ont été imprimées en 1700 et réimprimées en 1769, aux frais des colonies vaudoises. (Synode de Heimheims, mai 1764), en vertu de l'art. 17 du Synode de Knitlingen (mai 1759). Je n'en reproduis ici que les principales dispositions.

2° Ils jouiront d'une entière liberté pour leur culte. (§ I, V, VI et XX.)

3° Ils auront, dans chaque Eglise, un consistoire formé du pasteur, de diacres et d'anciens. (§ III.)

4° Ils pourront convoquer des colloques (Synodes), et y recevoir des représentants des colonies vaudoises fondées dans les provinces d'alentour; mais un commissaire du gouvernement assistera à ces assemblées. L'élection comme la révocation d'un pasteur sera soumise à l'assentiment du duc. (§ II et IV.)

5° Ils devront observer les jours de fête et de jeûne en usage dans l'Eglise luthérienne. (§ V.)

6° Leurs pasteurs et leurs diacres ne seront jamais tenus de répondre en justice, en qualité de témoins, pour les choses qui leur auront été confiées sous le sceau de la confession : si ce n'est pour les crimes de haute trahison. (§ VII.)

7° La moitié des biens de ceux qui mourront sans héritiers, pendant les vingt premières années de leur résidence en Wurtemberg, sera distribuée aux pauvres de la commune où ils seront décédés. (§ VIII.)

8° Des exemptions d'impôts leur seront accordées pour quelques années et spécifiées lorsqu'ils seront établis. (§ IX et XII.)

9° Ne pouvant préciser d'avance les localités qu'ils devront occuper, nous assignons pour le lieu de leur établissement, les baillages de Maulbronn et de Léonberg : leur donnant en pur don, toutes les terres qui, depuis la grande guerre d'Allemagne (1), se trouvent incultes et vacantes dans ces parages. (§ IX et X.)

10. Ils choisiront dans ces terres l'endroit qui leur conviendra à eux-mêmes pour y construire des villages. Et ces villages jouiront des mêmes priviléges que les autres bourgs du pays. (§ X et XI.)

11. Ils seront exempts d'impôts et de corvées pendant *dix ans*. (§ XIII, XIV et XV.)

12. Pour l'exercice de la justice et l'administration municipale, ils sont autorisés à établir, à la pluralité des voix, dans chaque communauté, un conseil séculier, composé du maire, de l'échevin et de telles autres personnes qu'ils jugeront le plus capables. Ce conseil pourra juger définitivement jusqu'à la somme ou valeur de vingt florins; mais les parties pourront se pourvoir en appel devant le conseil du baillage, auquel seront soumises directement les affaires plus

(1) La *Guerre de trente ans* qui dura de 1618, à 1648 et se termina par la *paix de Westphalie*, conclue le 24 octobre de cette dernière année, puis ratifiée en 1654 par la *Diète de Ratisbonne*.

importantes. Pour le reste, on suivra les usages judiciaires du pays. (§ XVI et XVII.)

13. Eux et leurs descendants pourront se transporter, avec leur famille, où ils voudront, sans être assujettis au droit de retraite (1), ni à aucune autre servitude. (§ XVIII.)

14. Nul étranger ne pourra s'établir dans les colonies qu'ils auront fondées, sans leur assentiment et le nôtre. (§ XIX.)

15. Il leur est permis de commercer dans toute l'étendue de ses Etats, et d'y introduire ou d'en exporter toute sorte de marchandises, pourvu qu'ils payent les droits fixés. (§ XXI, XXII.)

16. Leurs artisans ne seront pas astreints à prendre une *maîtrise* (2) devant des juges étrangers. — Ils pourront élire eux-mêmes leurs juges et inspecteurs à la pluralité des voix. (§ XXII, art. 1 et 4.)

17. Ils pourront établir les marchés et les foires qui leur seront utiles (§ XXII, art. 6.)

Les mêmes priviléges seront accordés aux Vaudois

(1) Ce *droit de retraite*, espèce de servage ou de sujétion à la glèbe, existait encore en Souabe sous le nom de *Leibeigenschafft*.

(2) Diplôme de capacité.

qui s'établiront dans la seigneurie de Gocksheim. (§ XXIII) (1).

Ces dispositions étaient en grande partie reproduites de celles que le Landgrave de Hesse-Darmstadt venait d'accorder aux Vaudois sur les instances de Walkenier. Elles servirent de base ou de modèle à presque toutes les autres concessions de ce genre qui eurent lieu dans les Etats voisins.

L'article VIII de ces patentes, portait, qu'afin d'aider les colonies à entretenir leurs pasteurs, maîtres d'école et médecins, une certaine étendue des terres concédées appartiendrait à la communauté, et serait affranchie d'impôts perpétuellement.

On conçoit que ce secours eût été insuffisant pour des gens qui avaient tout à créer, et qui vivaient encore eux-mêmes de secours étrangers.

Mais, Arnaud, pendant sa résidence à Londres, avait pourvu à cet inconvénient.

Il avait obtenu du gouvernement britannique que les sommes accordées par la liste civile aux pasteurs des Vallées, seraient partagées proportionnellement avec ceux des colonies qui allaient se fonder. Ces subsides, qui étaient d'abord 555 livres

(1) L'imprimé de 1769 a 28 pages in-folio.

sterling (1), furent interrompus sous le règne de George Ier. Les Vaudois réclamèrent auprès de lui par l'intermédiaire d'un député qui se rendit à Londres en 1716 et y passa près d'une année pour suivre

(1) (13,865 fr, 50 c.) Voici une pièce qui en fait foi et qui en explique l'origine. « Aux seigneurs de la Trésorerie. (Traduction tirée de l'original.)
« Du cas des Eglises vaudoises par M. l'avocat-général. Leurs Majestés le « roi Guillaume et la reine Marie, de glorieuse mémoire, ayant obtenu du « duc de Savoie, lorsqu'il se rangea du parti des alliés, d'accorder aux « Vaudois la liberté de leur religion... et leurs dites Majestés ayant trouvé « que les Eglises des Vallées étaient trop pauvres pour fournir à l'entretien « de leurs ministres et de leurs maîtres d'école... eurent la bonté de fixer « pour leur entretien une pension annuelle de 550 livres sterling, laquelle « pension leur a été régulièrement payée... jusqu'à la mort de la reine « Anne *.

« ..... Les pasteurs étrangers étant sortis de ces vallées avec les Fran- « çais, l'an 1699, vinrent s'établir dans le Wittemberg, etc... et y formè- « rent sept Eglises, dont les sept pasteurs et les sept maîtres d'école conti- « nuèrent à recevoir leur proportion de ladite pension de 555 livres sterling.

« ..... Il s'agit de les mettre sur un pied fixe et solide, les assignant sur « un fonds destiné à des usages pieux, et il n'y en a point qui soit plus « propre que celui de l'*Hôpital de la Savoie*, qui fut cassé et réuni à l'E- « chiquier sous le dernier règne. Sur quoi le procureur général... ayant été « consulté de la part du roi, donna la référence du monde la plus favora- « ble, en date du 30 mai 1716, de laquelle la traduction est ici jointe (*a*) : « sur quoi S. M. envoya l'ordre ci-joint (*b*). Aux seigneurs de la Trésorerie « pour qu'ils établissent sur ledit fonds les pensions en question. Cet ordre « n'ayant pas été exécuté à cause du départ du roi pour l'Allemagne, on « prie très humblement d'en avoir à présent l'exécution..... »

Signé pour les colonies vaudoises d'Allemagne *Montoux* député à Londres, pour faire valoir leurs réclamations.

(Cette pièce se trouve en tête de l'ancien registre consistorial de Dürments, faisant partie maintenant des MSC. de feu M. Appia de Francfort.)

* Survenue le 12 août 1714.

(*a.b.*) Toutes ces pièces sont jointes au dossier.

cette affaire. Ce député était Montoux (1), pasteur à Rhorbach dans le pays de Hesse-Darmstadt. Par son intermédiaire, le landgrave de ce pays, écrivit lui-même au roi d'Angleterre, et il en reçut la réponse suivante.... « Il y a longtemps que j'ai l'intention de « rétablir les pensions desdites Eglises; mais diverses « difficultés qui sont survenues par rapport au fonds « sur lequel on voulait les assigner n'ont pas encore « permis que cette affaire pût être amenée à sa con- « clusion. J'espère que la prochaine session du parle- « ment ne se passera pas sans la terminer, etc... (2).

Le roi se fit faire alors un rapport sur cette affaire. On y lit : « Conformément aux ordres de Votre Majesté qui m'ont été notifiés par le secrétaire Stanhope, j'ai examiné, etc... » et pour conclusion : « les « fonds de l'hôpital de Savoie qui a été supprimé, « sont maintenant à la disposition de Votre Majesté; « et Votre Majesté peut légitimement en donner le « payement désiré, ou en disposer autrement, comme « il plaira à Votre Majesté (3). »

George Ier chargea lord Stanhope d'en entretenir le

(1) C'est sa pétition que renferme la note précédente.

(2) Lettre de George Ier au prince Ernest-Louis, landgrave de Hesse-Darmstadt. (Archives d'État de Darmstadt.)

(3) Signé *Edward Northey*. *Wite-Hall*, 30 *de mai*; et plus bas 9 *de juin* 1726 : (ce doit être 1716). — Pièce copiée sur le *registre de Dürmentz*.

parlement; ce ministre le fit en ces termes : « My-
« lords ! Le roi ayant été très humblement prié, de-
« puis quelques temps, de continuer aux pauvres Vau-
« dois les pensions qu'ils eurent pendant les règnes
« précédents, pour le maintien des ministres et de
« leurs maîtres d'école; et que les pensions leur fus-
« sent payées des rentes de l'hôpital de la Savoie.
« Cette affaire ayant été renvoyée à M. l'avocat géné-
« ral, et son rapport ayant été pris en considération
« par Sa Majesté, elle m'ordonne de vous faire savoir
« de sa part que c'est son bon plaisir que vous lui
« présentiez les garants nécessaires, pour assigner la
« somme de cinq cents cinquante-cinq livres sterling
« par an, des rentes de l'hôpital de la Savoie, aux or-
« dres de Messeigneurs l'archevêque de Cantorbéry,
« l'évêque de Londres, l'évêque de Carlile, grand au-
« mônier de Sa Majesté ainsi que de MM. Wil et Che-
« tynd (1), pour être distribuée par eux selon qu'ils
« le jugeront à propos, pour le maintien desdits mi-
« nistres et maîtres d'école vaudois. »

Il paraît que le parlement fut favorable à cette pro-

(1) L'orthographe exacte de ces noms propres doit être je crois *Wilns* ou Milns et *Schetwynd* ou Chetwyud. C'est ainsi du moins qu'ils m'ont paru écrits dans les siguatures autographes de ces personnages.

position; car dès le commencement de l'année suivante, le banquier Schetynd écrivit aux colonies et aux vallées vaudoises, pour leur annoncer le prochain envoi de ces subsides, conformément à la distribution qui en avait été réglée entre elles (1), par MM. l'évêque de Londres, l'archevêque de Cantorbéry, etc.

Il resta quelques arrérages qu'on réclama plus tard.

(1) Ces subsides n'étaient plus que de 500 livres sterling, sous le règne de George II.

Leur distribution avait lieu, par semestre, de la manière suivante :

« A 500 livres sterling par an, pour six mois : ci	250 l.
A déduire : taxe sur la liste civile 6, 6, p. L. ci	6 5 sch.
— Droit du payeur : ditto	6 5
— Taxe sur les terres.	37 10
Total de la réduction : 50 liv. restent à répartir.	200 l.

A chacun des 15 ministres des Vallées* L. 6 1 sch. — 90, 13, 9	}	129 l. 19 s. 1/2.
A ch. des 13 m. d'école des Vallées L. 3, 5 1/2. — 39, 5, 11 1/2	}	
A chacun des 7 ministres en Allemagne** L. 6, 13^{4}. — 46, 13, 4.	}	70,0.0.
A chacun des 7 maîtres d'école — L. 3, 6^{8}. — 23, 6, 8.	}	

Somme égale : 200 livres. *** » (*Tiré des registres de Dürmentz.*)

Ces subsides furent encore suspendus de 1765 à 1767 ainsi qu'en 1804. Mais sur de nouvelles requêtes on en reprit le cours.

* Leur nombre était resté de 6 en 1699 ; il fut de 13 en 1700 ; de 14 en 1710 ; et de 15 au 25 mars 1728, date de cette pièce.

** Ces 7 ministres étaient ceux de : 1o GROS-VILLAR ; 2o DURMENTZ ; 3o PINACHE ; 4o LUSERNE (ou WURMBERG, prononcez *Vourberg*) — dans le Wurtemberg ; 5o celui de RORBACH, *Wembach* et *Heim*, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt ; 6o celui de WALDORF, près de Francfort, et 7o celui de DORNOLSHAUSEN, près de Hombourg. Les pasteurs de Waldenberg, de Pérouse, de Nordhausen et de New-Ernestedt recevaient une petite pension de la Hollande. Il en sera question dans les chapitres suivants.

*** La totalité de ces sommes n'est à la rigueur que de 199 l. 19, s. 1/2.

J'ai cru devoir donner ces détails avant même de faire connaître l'établissement des colonies auxquelles ils se rapportent, pour ne pas interrompre leur histoire en revenant sur des faits qui lui sont aujourd'hui étrangers.



CHAPITRE II.

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES

FONDÉES EN WURTEMBERG

A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1688.

SECONDE PARTIE.

(De 1689 à 1824.)

SOURCES ET AUTORITÉS : — Les mêmes qu'au chapitre précédent.

Six mois avant qu'eussent été signées les patentes qui autorisaient les Vaudois à s'établir en Wurtemberg (1), la plupart d'entre eux étaient déjà arrivés dans le baillage de Maulbronn (2). Ils avaient été lo-

(1) Ces patentes sont de septembre 1689, et le 18 d'avril, il était déjà arrivé 80 Vaudois. Le 12 mai il en arriva 1700.

(2) La liste des familles vaudoises arrivées dans ce baillage au 1er avril 1699, se trouve dans HAHN, *pièces justificatives* no IV, p. 774.

J'ai cru devoir donner ces détails avant même de faire connaître l'établissement des colonies auxquelles ils se rapportent, pour ne pas interrompre leur histoire en revenant sur des faits qui lui sont aujourd'hui étrangers.





CHAPITRE II.

HISTOIRE DES COLONIES ...

FONDÉES EN WURTEMB...

A LA SUITE DE L'EXPULSI...

SECONDE PARTIE

(De 1689 à 18..

Sources et autorités : — Les mém...

Six mois avant qu'eussent ...
qui autorisaient les Vaudo...
berg (1), la plupart d'entr...
dans le baillage de Maulbr...

... ais et
... furent
... rent les
... emprunte

... aux en-
... terres
... Pi-
... sons
... par

(1) Ces patentes sont de ...
arrivé 80 V...

(2) La ...
1699, ...

gés provisoirement dans des redoutes et des *block-haus* (1), qui dataient de la dernière invasion française (2).

Les Etats-Généraux de Hollande avaient fourni des secours pour aider à leur établissement (3). Walkenier, dès le mois de juillet 1699, en avait fait distribuer une partie aux colons (4). Le digne bailli de Maulbronn dit, dans un rapport du mois d'août, que dans la communauté de Pinache, hommes, femmes et enfants *avaient fait un très bon commencement;* qu'ils ont défriché des terres, incultes depuis plus d'un demi-siècle, et qu'elles pourront être ensemencées avant la fin de l'année. Il loue leurs bons procédés en agriculture, leurs mœurs laborieuses et rangées et se promet d'heureux résultats pour le pays de leur établissement dans ces contrées.

(1) Fortification isolée et en bois.

(2) L'invasion de Louvois en 1688.

(3) Erman et Reclam disent 10,000 écus.

(4) A chaque homme au-dessus de seize ans 3 florins; à chaque femme, ainsi qu'aux garçons et aux filles de dix à seize ans 2 florins, et à chaque enfant en dessous de dix ans 1 florin. — Le grand-duc de Wurtemberg accorda plus tard pour l'entretien des pasteurs Vaudois, 2 *timer* de vin, 15 sacs d'épeautre et 35 florins par an; et à chaque maître d'école 2 *simri* de seigle et 2 sacs d'épeautre. (Note du *doyen* ou modérateur perpétuel (selon son expression) des Eglises vaudoises et françaises d'Allemagne, datée de Canstadt, 12 octobre 1816.)

L'automne et l'hiver de la première année furent cependant bien rudes pour ces pauvres colons. La plupart manquaient d'abri; leurs baraques ne pouvaient pas les garantir du froid; en outre ils n'avaient point de semences, ni de bestiaux, et manquaient enfin d'un grand nombre d'objets de première nécessité. Grâce à la sollicitude de l'ambassadeur hollandais et du gouvernement wurtembergeois, ces besoins furent peu à peu satisfaits; et c'est ainsi que s'élevèrent les villages suivants, qui portent tous un nom emprunté à quelque localité des vallées vaudoises.

Dans le baillage de Leonberg (1), il y avait aux environs de Heimsheim plus de mille arpens de terres incultes; et c'est là que s'établit la colonie de *Pérouse* (2). C'est un modeste village, dont les maisons sont presque toutes séparées les unes des autres par de petits jardins, et entourées de rustiques vergers. Le temple est bâti sur la hauteur du Halberg; et l'ho-

(1) Le village de ce nom est célèbre comme ayant donné naissance au philosophe Schelling.

(2) La liste nominale des familles qui s'établirent dans cette localité et dans les autres colonies du Wurtemberg, est donnée par *Hahn*, p. 233, note 3. — Cette note se termine ainsi : « Il faut que plusieurs de ces familles se soient retirées bientôt après leur établissement, dans d'autres « endroits, car il y a à peine aujourd'hui 70 ou 80 familles vaudoises à Pé« rouse. »

rizon se termine d'un côté par des collines couvertes de forêts, de l'autre par une plaine onduleuse et verdoyante, qui s'étend jusqu'à Eltingen, où quelques Vaudois se sont aussi établis par la suite.

Dans le baillage de WIERMSHEIM se trouve *Pinache*, composée primitivement de cent dix-sept familles, qui se divisèrent en trois groupes, pour s'établir en trois endroits différents (1), déterminés par l'étendue des terres dont elles pouvaient disposer. Quelques communes environnantes leur cédèrent en outre des terrains vagues afin d'augmenter leur lot.

Cette colonie fut une des plus actives et des plus florissantes. Le bas des maisons est bâti en pierres; la partie moyenne en briques ou en terre et toute zébrée de solives, visibles au dehors. La partie supérieure est quelquefois en bois, et la toiture souvent en chaume; des forêts bordent aussi son horizon. L'usage du patois s'y était conservé longtemps après que la langue française en eut été bannie.

A peu de distance, vers le sud, se trouve la colonie de *Luserne*, en allemand Wurmberg (2); elle n'a un

(1) D'un côté vers *Dürmentz*; de l'autre vers *Grossen-Glappach* et *Iplingen*.

(2) Ce village est situé, je crois, dans le baillage de *Dietlingen*. — L'ab-

temple que depuis peu d'années. Ses maisons sont de bois; les poutres de soutènement qui font saillie en dehors, sont quelquefois vernies en noir, et présentent au regard des lignes, des losanges, des entrecroisements coloriés, qui ne sont pas sans quelque analogie avec les bizarres ornements des sauvages. On retrouve, du reste, dans un grand nombre de villages allemands, cette particularité de maisons qui semblent tatouées. Les habitants de cette colonie ont des troupeaux, des oies, des fruits et des céréales.

Entre Luserne et Pinache se trouve le hameau de *Serres*. Les misérables chaumières qui le composent garnissent au hasard la pente d'une colline faiblement inclinée. L'usage du patois s'y est aussi conservé plus tard que le français. Quelques arbustes épineux bordent ses sentiers, mais les grandes routes sont ombragées par des arbres à fruit.

Au delà de Pinache, du côté de la vallée de l'Eintz, dont on est séparé par un plateau couvert de magnifiques forêts, on entre dans le baillage de DURMENTZ.

Cent quinze familles vaudoises devaient y être éta-

sence de cartes détaillées ne me permet pas de donner ces détails avec une entière certitude. — Une annexe de Luserne était *New-Barenthal*. (Manuscrit cité par *Hahn*, p. 233.)

blies; quatre-vingt-seize personnes se présentèrent encore : on répartit ces divers colons sur les deux rives de l'Eintz : d'un côté, sous les ruines imposantes du château de Lœffelstelz (1), qui domine le paysage, et de l'autre vers Lommersheim et Ortisheim. Les bourgs qu'ils élevèrent prirent le nom de Chorres et de Sengach. Il y avait un pasteur spécial résidant à *Sengach*. Les artisans furent autorisés à s'établir à Dürmentz même, où ils bâtirent une rue, qui porte encore le nom de Welchstrass (2). Ils faisaient partie de l'Eglise de *Schonberg*. Cette station fut appelée *Queyras*. Sur la rive opposée de l'Eintz est Mülacre, où quelques Vaudois se fixèrent aussi. On y remarque la maison qu'y fit bâtir et qu'habita Arnaud (3). Cette bourgade est la seule, de toutes celles où se sont établis les Vaudois, qui présente un peu de la régularité et de l'élégance d'une petite ville. Elle jouit du reste d'une fort belle position. D'un côté se déroule une plaine, semée de villages, et de l'autre une chaîne de collines au delà desquelles apparaissent les cimes bleuâtres et pittoresques des montagnes de Maulbronn.

(1) Dans le patois du pays, on l'appelle *Mugensturn*.

(2) Rue française.

(3) Elle est l'avant-dernière à gauche, en sortant du village du côté de Durlach.

C'est en franchissant ces collines qu'on arrive à Schonberg (1), autrefois *Les Muriers*, où s'établirent aussi des compagnons d'Arnaud.

Lui-même y résida pendant une vingtaine d'années (2), et fut souvent en butte à bien des tracasse-

(1) Ou *Schœnenberg : Belle-montagne*. — Le *manuscrit des Alterthvereins, fol.* 5, cité par HAHN, p. 233, donne pour annexe à Schœnberg, *Corrès*, *Sengach* et *Lommersheim*.

(2) Il mourut en 1721, âgé de 80 ans. L'inventaire de ses biens eut lieu le 29 janvier 1722. Il laissa cinq enfants; trois fils, dont l'un *Scipion* lui succéda à Schœnberg et fut plus tard pasteur à Gros-Villar. (Celui-ci eut deux fils, dont l'un mourut à Campe, en Hollande, et l'autre en Amérique.) *Jean-Vincent*, qui fut pasteur dans les vallées vaudoises. *Guillaume* qui était alors étudiant en droit à Londres.

Arnaud eut en outre deux filles, dont l'une nommée *Marguerite* avait épousé Joseph Rostan, à La Tour, Val-Luserne; et l'autre nommée *Elisabeth*, épousa Philippe Kolb, percepteur à Bretten (ou Bretheim, lieu de naissance de Mélanchton.) Arnaud avait eu tous ces enfants de sa première femme, nommée *Marguerite Bastie*, de La Tour. De *Rénée Rebondy*, sa seconde femme il n'eut point d'enfants. — Il avait enfin une sœur, mariée à Saint-Jean à un M. Gauthier. — La reine Anne lui donna une pension de 226 livres sterling, et Guillaume III un brevet de colonel; ce qui résulte des termes du brevet suivant accordé à l'un de ses petits-fils : « Guillaume III... à Daniel Arnaud, « dit La Lozière, salut!

« Nous reposant sur votre fidélité, courage et bonne conduite, nous vous « constituons par ces présentes lieutenant-colonel du régiment d'infanterie « à notre service, *dont Henri* ARNAUD, *pasteur vaudois* EST COLONEL. Nous « vous constituons aussi pareillement capitaine d'une compagnie dans le « même régiment, etc.....

« Donné à La Haye, le 14e jour de mars 1690; et de notre règne le troi« sième.

« De par le roi : NOTTINGAM. »

Cette pièce (tirée des mémoires de Paul Appia, représentant du canton de Luserne au conseil général du Pô, sous l'empire français) est citée par *Hahn*, p. 225. — Ce titre de colonel était un moyen délicat pour le roi

et lentes émigrations ! Des bandes d'étrangers déguenillés (1), se traînant dans un pays dont ils ignorent la langue, sont vues avec plus de défiance que de sympathie par le peuple au milieu duquel ils viennent s'établir (2). Dans maint village, les pauvres Vaudois furent l'objet de l'ironie grossière (3), ou de la répulsion envieuse de leurs sauvages alentours (4). Nous verrons tout à l'heure comment ils se sont assimilés plus tard à la nation allemande, en renonçant peu à peu à leur caractère primitif. Mais il nous reste à indiquer encore la fondation de quelques colonies.

(1) Le tableau qu'en tracent des témoins oculaires, dans différentes lettres (Moser, Dieterici), les conditions de leur départ et les fatigues de la route, font comprendre ce délabrement.

(2) Cette défiance se prolongea pendant près d'un siècle, et était due surtout à la différence de religion et d'origine. — Les faits de détail abondent à cet égard.

(3) Une anecdote choisie parmi les moins repoussantes, si ce n'est les plus vraies, peut en donner l'idée. — Une vieille femme vaudoise ayant acheté un manche de jambon pour assaisonner sa soupe, en fit usage plusieurs jours de suite; et les voisins, dit-on, vinrent le lui demander tour à tour en lui disant : *Coumayre, prestame un poc votre* SAVOURAIRE ! (Commère, prêtez-moi un peu votre *assaisonneur !*) de sorte que le chétif condiment fit le tour du village, apportant successivement le tribut banal de sa maigre saveur à toutes les marmites du pays.

(4) Plusieurs communes des plus pauvres et des moins accueillantes, pour s'opposer à l'établissement des Vaudois sur leur territoire, affectèrent de cultiver, lors de leur arrivée, des terres qui de mémoire d'homme n'avaient jamais reçu de culture, afin que ces nouveaux venus ne pussent s'y établir comme sur des terrains vagues qui leur eussent été concédés.

Plus de trois cents familles étaient arrivées dans l'arrondissement de MAULBRONN. Elles y furent réparties en trois groupes; l'un, du côté de Dertingen, donna naissance aux villages de *Petit-Villar* et de *Pausselot*; ils sont situés sur les parties élevées du plateau inégal et peu fertile qu'ils durent féconder. Un autre groupe reçut trois cents arpents de terre, sur les bords du lac de Bretheim (1), non loin duquel se trouvent Balmbach et Mutschelbach (2) qui font partie du grand-duché de Bade (3).

Le troisième groupe demeura plus rapproché de Knittlingen, et fonda le bourg de *Grand-Villar* (4), qui devint la plus considérable de ces petites colonies (5).

Deux rues, qui se coupent en croix, forment la bourgade tout entière. Le temple est bâti à leur point de jonction et s'ouvre en face de celle qui représente

(1) *Ruisseau de la Balme* et *ruisseau des coquilles.*

(2) Ou *Bretten*, lieu de naissance de Mélanchton. — Non loin est *Gochsheim*, où quelques Vaudois s'établirent aussi. (Manuscrit cité par Hahn, p. 233.)

(3) *Mutschelbach* a appartenu au Wurtemberg jusqu'en 1805.

(4) Ou *Gros-Villar*. Ce nom, ainsi que celui de *Petit-Villar* fut donné par les Vaudois à ces nouveaux villages en souvenir de Villar-Pinache et de Villar-Pérouse, dont ils étaient sortis.

(5) Sa population s'éleva à plus de 1000 habitants. (*Monastier*, t. II, p. 164, note 1re.)

le support de la croix. Un petit clocher s'élève au-dessus de la porte d'entrée; il a une horloge dont le balancier fait entendre ses coups au dehors. Ce sont les pulsations du temps qui s'écoule, lent et pénible dans l'exil, souvent trop long pour la misère.

Les maisons de ce village, comme la plupart de celles des paysans de la Souabe, n'ont qu'un rez-de-chaussée, de petites fenêtres et des toits fort aigus.

De chétifs pruniers entourent leurs maigres jardins, les habitants font bouillir les fruits acerbes de ces arbres avec du pain rôti, et servent quelquefois cette soupe aux prunes, en guise de potage. La prière se fait toujours avant et après les repas, excepté dans les auberges et aux repas de noces. Dans plusieurs familles où l'usage de la langue allemande avait déjà prévalu, on prononça longtemps encore cette prière en langue française, et quelquefois sans la comprendre.

Les temples de ces modestes villages sont en harmonie avec la pauvreté des habitants; mais leur porte n'est jamais close; le voyageur peut à toute heure y entrer, s'il a besoin de recueillement ou de repos. Dans toutes les maisons on trouve la Bible; et l'ouvrage intitulé : *La nourriture de l'Ame*, était autrefois le livre de dévotion le plus répandu.

Quelques cabanes détachées de Gros-Villar formèrent le hameau de Tiphbach (1), où maintenant il n'existe plus qu'une seule famille d'origine vaudoise.

Deux ans après leur expulsion, et lorsque ces familles expatriées eurent fondé les colonies qu'on vient de voir, il restait cependant encore un assez grand nombre de personnes sans domicile fixe. Plusieurs espéraient pouvoir rentrer bientôt dans les vallées, comme on l'avait fait deux ans et demi après l'expulsion de 1686. Quelques-unes même en avaient déjà repris le chemin, et furent retenues dans les liens de l'apostasie.

Le langage ferme et sévère de Walkenier arrêta ces abus. Il publia une circulaire dans laquelle il disait : « Savoir faisons à tous les Français et Vaudois, qui se trouvent sous notre direction, qu'ayant appris avec un sensible déplaisir... que plusieurs courent de place en place et que d'autres s'en retournent, partie en France et partie en Piémont..... qu'ils aient à renoncer à ces pensées, *dans l'état où en sont les choses*. Car ceux qui s'en sont retournés ont été obligés à leur arrivée d'ab-

(1) Ou plutôt *Diefenbach*. Ce village fut, ainsi que *Gochsheim*, une annexe de Grand-Villar, jusqu'en 1795.

jurer leur religion, avec promesse de ne jamais plus l'embrasser, et de regarder leurs ancêtres comme des personnes damnées éternellement.... faisant amende honorable devant les églises papistes, en chemise, les pieds nus, un cierge à la main, et la corde au cou, et autres semblables indignités..... C'est pourquoi nous ordonnons aux maires et échevins de chaque colonie, de n'accorder aucun secours à qui que ce soit...... à moins qu'il n'ait auparavant juré solennellement, qu'il sera toute sa vie fidèle à Dieu et à notre sainte religion (1)... »

En vertu de ces remontrances, les derniers émigrés qui étaient encore épars et vagabonds se réunirent pour se fixer. Mais les terres les plus productives se trouvaient occupées. —Qu'importent celles qu'on nous donne! se disaient-ils, dans leur amour obstiné de la patrie; grands ou petits, fertiles ou arides, ces champs de passage nous suffiront bien pour quelques jours, et tôt ou tard nous rentrerons dans nos vallées (2).

(1) Cette circulaire est datée de Francfort, 10 mai 1700 et se trouve aux *Archives d'Etat de Hesse-Darmstadt*, ainsi que dans les papiers de diverses colonies vaudoises.

(2) Ces détails ont été recueillis de la bouche d'une femme presque centenaire, qui avait connu elle-même plusieurs des premiers émigrants. — Que de fois n'ai-je pas entendu raconter à nos veillards, me disait-elle, que

Il furent placés dans le baillage de CALW. Au milieu de la Forêt-Noire, sur un plateau tout couvert de sapins, s'ouvre une large clairière remplie de prairies nues, au centre desquelles on voit de petites maisons bordées d'étroits jardins. C'est la dernière des colonies vaudoises fondées en Wurtemberg, à la suite de l'expulsion de 1698.

On la nomma *Bourset*, du nom d'un village situé dans la vallée de Pragela ; elle n'est connue aujourd'hui que sous celui de New Engstedt ou *nouvelle Engstedt*, qui lui vient d'un village voisin. Ses habitants trouvèrent leurs principales ressources dans les manufactures de Calw, où ils obtinrent de l'ouvrage. Plus tard, ils fabriquèrent eux-mêmes une assez grande quantité de bas, au moyen du métier à

jadis, au milieu de leurs premiers travaux de colonisation, il suffisait d'un air de la patrie, chanté en passant par leurs enfants, pour les arrêter court et leur arracher des larmes ! — Le soir, nous nous réunissions dans l'une de nos huttes de paille, (car les maisons n'étaient pas encore bâties), et là nous parlions de notre pays, que l'aspect ingrat et la dureté des terres que nous avions à défricher nous faisaient regretter davantage. Quelquefois l'heure du souper passait dans ces récits, car nous n'avions plus faim à force de regrets ! et là, repassant tous les souvenirs de notre histoire, quelques-uns priaient Dieu ; d'autres déploraient leur sort ; d'autres, les coudes sur leurs genoux, se tenaient la tête à deux mains, et l'on voyait les larmes couler à fil de leurs yeux sans qu'ils cessassent de pleurer. — La digne aïeule qui me transmettait ces récits, il y a près de vingt ans, était grand'-mère de trente et un petits-fils et bisaïeule de six autres enfants.

mailles. Cette industrie s'est presque éteinte aujourd'hui. L'auteur d'un petit ouvrage allemand, qui s'exprime d'une manière peu bienveillante sur le compte des Vaudois, le pasteur Keller, avait desservi pendant quelques années la paroisse de New Engstedt (1).

L'administration de ces petites communautés était confiée à un syndic et à un diacre, qui, ordinairement, remplissaient aussi la charge d'anciens. Il y avait en outre deux autres anciens, et tous ensemble portaient le titre de justiciers. La présidence du consistoire était remise soit au pasteur, soit au syndic.

A Pinache on avait nommé un syndic, six conseillers, un secrétaire et un sergent (2).

Au Grand-Villar, les mêmes élections avaient eu lieu, sauf que le nombre des conseillers étaient réduit à quatre.

Quatre ans après la fondation de ces diverses colonies, de nouveaux événements forcèrent encore un millier de personnes à sortir de la vallée de Pragela.

(1) Pendant ce temps, il fut toujours en procès avec sa commune, à propos d'un champ qu'il désirait s'approprier et qu'il ne put obtenir. (Note communiquée par feu M. Mondon, dernier des pasteurs vaudois au Grand-Villar.)

(2) Fonctionnaire public réunissant les attributions de l'huissier, du gendarme et du garde-champêtre. (Même source.)

Elles furent également reçues en Wurtemberg, et placées ensuite dans l'arrondissement d'Heilbronn, près de Brackenheim. Cette position offrait des avantages bien supérieurs à ceux des autres colonies. Les terres pouvaient produire la vigne et le mûrier; les grandes forêts étaient moins rapprochées. La Hollande leur fournit les moyens de bâtir un temple et une école. Ces nouveaux venus, étant originaires d'Usseaux, de Mentoules et de Fenestrelles (1), voulaient chacun donner à la bourgade qu'ils allaient bâtir le nom de leur village natal; et comme leurs terrains se trouvaient placés entre Nordheim et Hausen, on décida qu'elle porterait le nom de *Nordhausen*. Pendant quelque temps, néanmoins, dans le langage des habitants, le haut du village s'appela *Mentoul*, et le bas *Fenestrelle*.

Il y a, dans les environs, des quartiers qui rappellent d'autres localités des vallées vaudoises : comme *Lanvers*, *les Vignes*, *la Cartéra*, *le Saret*, *la Giourna* : et des souvenirs bibliques, tels que *Gossen* et *Horeb*.

Cette colonie est située dans un joli bassin, entouré d'un côté par des vignes, de l'autre par des vergers.

(1) Une partie des habitants sortis de ces mêmes villages, alla fonder dans le Hanau (principauté d'Yssembourg) la colonie de *Waldensberg*, dont il sera question dans le chapitre suivant.

Le bas du vallon est rempli de prairies, séparées par des rangées de saules. Le climat y est doux et l'hiver amène peu de neige ; aussi les maisons ont-elles des toitures moins inclinées qu'ailleurs. C'est la plus riche des colonies que nous venons de voir, et la seule qu'on puisse considérer comme étant tout à fait vaudoise : car on ne peut disconvenir que la plus grande partie des bannis de 1698 était composée de réfugiés français. La paroisse de Nordhausen ne fut constituée qu'en 1703 (1), et c'est là que se sont maintenus avec le plus de vérité les traits du caractère vaudois, dans le costume et dans l'accent. On y a conservé, comme dans les vallées, l'usage d'offrir aux invités d'une fête de noce, un léger ruban connu sous le nom de *livrée*. Le profil même des figures rappelle encore assez souvent le type italien. Des yeux plus vifs, des

(1) Ils y étaient arrivés sous la conduite de leur pasteur Jean Martin. (*Note de M. Schmidt, pasteur de Waldensberg, 5 juin 1824.*) Mais il paraît que ce ministre ne survécut pas longtemps à son exil, car le premier pasteur de Nordhausen qui soit mentionné est un M. Geymar. (*Régistres de Nordhausen consultés en 1833.*) — Cette colonie, ainsi que *Pérouse* et *New-Engstedt*, ne participait pas aux subsides anglais ; mais ses pasteurs recevaient 200 fr. de pension de la Hollande. — La colonie française de Canstadt tirait de la même source le traitement de son pasteur. — (*Mémoire manuscrit de M. Archausser, pasteur des Eglises françaises de Canstadt et de Ludwigsburg.*) Cette pension fut plus tard supprimée. — On recourut au duc de Wurtemberg, qui accorda des émoluments de 85 florins par an pour le pasteur, et de 40 à 50 florins pour les maîtres d'école.

cheveux plus noirs, des traits plus amincis, sont en général le caractère auquel on a pu reconnaître, pendant longtemps, au milieu de la population allemande, ces héritiers d'un sang plus chaud, où brillait encore un rayon du soleil du midi.

Ce qui a dû contribuer à maintenir leur homogénéité, fut le soin que tous les émigrés prirent, pendant longtemps, de ne s'allier qu'entre eux, et la difficulté même qu'ils trouvaient à être admis dans les familles étrangères.

Jadis aussi ils se réunissaient souvent pour s'entretenir du temps passé. Ils adressaient, au voyageur venu de leur patrie, de nombreuses questions sur la vie qu'on y menait, sur l'aspect du pays, sur la valeur des terres. Eux-mêmes ont introduit en Allemagne la culture du mûrier et celle des pommes de terre, qui, sans doute, se serait répandue sans eux, mais qui, alors, était encore peu connue (1).

(1) En 1710, les médecins allemands considéraient encore les pommes de terre comme nuisibles à la santé. Un Vaudois, nommé Signoret, en apporta 200 à Arnaud, qui les cultiva à Schœnberg (en 1701), et en envoya ensuite dans chaque colonie vaudoise. (Lettre d'Arnaud, datée des Muriers de Schœnberg, ce 24 novembre 1710, et citée par Hahn, p. 231, 232 avec beaucoup d'autres détails.) — On lit dans *Moser* (§ LXXVII) que le duc de Wurtemberg ayant fait acheter 2,000 mûriers, pour les revendre aux Vaudois, ceux-ci refusèrent de s'en charger. Mais cela ne prouve que la sûreté de leurs

Quelques-unes de leurs communautés possèdent des bergeries de cent à deux cents pièces de bétail. Ces bergeries sont ordinairement affermées pour une rente fixe.

Les paysans portent encore des casquettes de cuir comme on en représente dans les portraits de Calvin ou de Luther, sur le front de ces réformateurs.

Ils ne possèdent pas de forêts; mais ils ont le droit d'aller recueillir, dans les futaies environnantes, les branches sèches et le bois mort. Quelques-unes de ces forêts renferment des cerfs, des chevreuils et des sangliers. Aussi, dans chaque village trouve-t-on une hôtellerie à l'enseigne du cerf.

Lors des guerres de Napoléon, les habitants de ces paisibles colonies furent souvent choisis pour servir d'interprètes aux Français, et lorsque l'usage du français se fut perdu, le patois des Alpes était encore parlé dans l'intérieur des familles; mais il s'y introduisit promptement un assez grand nombre de locutions allemandes. Aujourd'hui l'idiome primitif est

notions sur la culture de cet arbre, pour l'établissement duquel le terrain doit être préparé d'avance; et le nom *des Muriers* donné à Schœnberg atteste suffisamment l'intérêt qu'ils y prirent. — Ils étendirent aussi à Nordhausen et à Gros-Villar la culture de la vigne.

cómplétement oublié, si ce n'est des vieillards ; tandis que dans le commencement on vit plus d'une fois les enfants allemands du voisinage l'apprendre et le parler. Le blason des vaudois, un chandelier entouré d'étoiles, est encore peint sur la chaire de quelques-uns de ces temples (1); mais ils ne retentissent plus que des accents du pays adoptif.

Le grand consistoire de Stuttgard avait toujours vivement désiré de réunir les Vaudois à l'Eglise nationale (2); on ne les avait même reçus en Wurtemberg que sur leur déclaration qu'ils n'étaient pas calvinistes et dans la pensée qu'on pourrait un jour les ranger au luthéranisme. Ces deux branches d'un même tronc devaient se rapprocher en se prolongeant dans l'avenir; aussi entrelacent-elles aujourd'hui leur feuillage. L'union des deux Eglises ne soulèverait plus qu'une question d'uniformité rituelle, plutôt que de divergences dogmatiques. Mais il n'en fut pas d'abord ainsi.

(1) Notamment à Grand et à Petit-Villar, à Balmbach et à Waldorf. (Cette observation remonte à 1833.)

(2) « Dans le commencement, il y avait des familles vaudoises dans presque tous les villages du baillage de Maulbronn. Ceux où il y en avait le plus étaient : *Œtisheim*, *Schmiehe*, *Œlbronn*, *Zaiserswethe*r, etc. » (Manuscrit cité par HAHN p. 283.) Ces familles éparses furent les premières à se fondre dans l'Eglise nationale.

On employa successivement les promesses et les menaces, pour engager les consistoires particuliers des colonies vaudoises, à reconnaître la juridiction ecclésiastique du consistoire luthérien. Aussi longtemps que le Wurtemberg fut gouverné par des princes catholiques (jusqu'en 1797), le gouvernement de ce pays n'avait aucun intérêt à favoriser les uns plutôt que les autres.

Sous le règne du premier prince luthérien, Fréderic (1), on obtint une pétition signée de quelques-uns des pasteurs français, desservant les colonies vaudoises, par laquelle ils exposaient que l'emploi de la langue allemande ayant prédominé dans les relations habituelles de leurs paroissiens avec leurs alentours, ils convenait d'en introduire l'usage dans l'instruction publique et dans la prédication.

Le gouvernement répondit que S. M. *permettrait* l'introduction de la langue allemande dans les colonies, pourvu qu'aucun Vaudois n'y mît d'opposition. Cette clause ne fut pas rendue publique.

Le doyen de Stuttgard fit connaître seulement que

(1) Fréderic Ier, qui obtint le titre de roi, à la suite du traité de Presbourg en 1805.

l'introduction de cette langue *était autorisée*, et il *ordonna* que les services religieux fussent partout célébrés en allemand. Le roi se trouvait alors à Ludwigsbourg ; quelques Vaudois allèrent se plaindre à lui, et Fréderic ordonna que l'on revînt immédiatement à l'usage du français (1). Il ajouta même une défense expresse de rien innover, et une admonition sévère pour ceux qui s'étaient permis d'introduire ces changements.

En 1806, on accorda seulement, par simple mesure de régularité, que les administrations particulières de chaque colonie relevassent de leurs baillages respectifs. C'était déjà subordonner les consistoires protestants aux consistoires luthériens. En 1808, il fut ordonné que tous les registres de l'état civil, confiés alors aux pasteurs, seraient tenus en allemand. Les Vaudois avaient cependant encore leur doyen général (2), qui maintenait l'intégrité apparente de leur constitution ecclésiastique. Mais après la mort de Fréderic, Guillaume Ier étant monté sur le

(1) Ce prince avait passé sa jeunesse à Montbéliard (jusqu'à l'âge de dix ans), et à Lausanne (jusqu'à l'âge de dix-huit). Il savait fort bien la langue française, aimait l'Eglise réformée, et ne voyait pas avec déplaisir que l'une et l'autre fleurissent dans ses Etats.

(2) Appelé *modérateur*, dans leurs premiers actes synodaux.

trône, on chercha, par de nouvelles téntatives, à germaniser les Eglises vaudoises. Ce fut d'abord en favorisant les alliances mixtes, entre Vaudois et luthériens; mais l'esprit national était encore trop puissant chez les premiers pour être vaincu par ce moyen. Puis les maîtres d'école furent *invités* à enseigner l'allemand en même temps que la langue française; et enfin, comme leur entretien, joint à celui des pasteurs, constituait, pour ces pauvres paroisses coloniales, une charge très lourde, on offrit d'y pourvoir à leur place à condition qu'elles accepteraient des pasteurs allemands; mais elles furent unanimes à répondre par un refus. — Nous préférons travailler de nos mains, pour entretenir nos pasteurs et nos cures, plutôt que de manquer au souvenir de nos aïeux, et de cesser d'être leurs enfants. — N'est-ce pas indigne? N'est-ce pas mépriser les bienfaits du roi? Ces Welches (1) ne montrent-ils pas ainsi leur caractère altier et opiniâtre? — Telles furent les dispositions dans lesquelles on accueillit ce refus aux avenues du pouvoir (2).

(1) Expression de mépris employée en Allemagne contre les Français.

(2) Je tiens les réponses des Vaudois et les observations qui suivent d'un conseiller intime qui prit part lui-même à ces événements.

Enfin, une assemblée des états, tenue à Stuttgard, en 1821, décida qu'une somme de 12,000 florins serait allouée chaque année à l'administration ecclésiastique du pays pour le soulagement des Eglises vaudoises qui auraient remis ou remettraient à cette administration le droit de choisir leur pasteur et leurs maîtres-d'école.

Alors s'ouvrit une période de tiraillements et d'agitations de tout genre, de résistances et de manœuvres de toute espèce, pour porter chacune de ces petites colonies à conclure sur cette base ses arrangements particuliers.

Les pasteurs et les maîtres d'école surtout (car c'étaient eux qui devaient profiter des 12,000 florins) insistèrent presque partout, sauf quelques exceptions (1), pour faire admettre le renoncement demandé. Le peuple seul résistait; mais quoiqu'il eût le droit d'envoyer des députés laïques aux synodes, la difficulté qu'éprouve toujours un habitant de la campagne à s'exprimer sur des questions qui ne lui sont pas familières, et le silence dans lequel il est obligé

(1) L'instituteur de Nordhausen, par exemple, nommé *Clapier*, loin de rechercher cette augmentation de traitement, refusa de la recevoir, lorsque la germanisation des Eglises vaudoises eut été résolue par le synode de 1823.

de se renfermer devant les premières observations qu'on oppose à son dire, paralysèrent leur énergie dans cette circonstance.

Le dernier synode général des Eglises vaudoises en Wurtemberg eut lieu à Stuttgard, en 1823 (1).

On parla beaucoup d'opérer une fusion entre les deux Eglises protestantes, sous le nom commun d'*évangéliques*, comme elle avait eu lieu déjà dans le pays de Bade. Les députés vaudois dirent qu'ils étaient loin de s'opposer à cette union, mais qu'ils voulaient conserver dans leurs églises l'usage du français. — N'est-ce pas néanmoins de la langue allemande que vous êtes obligés de vous servir tous les jours, et refuserez-vous de la laisser enseigner dans vos écoles? —Non.— Si donc, vous ne vous opposez pas à l'union de nos Eglises, il n'y a plus d'objection à ce que les enfants luthériens des villages que vous habitez aillent aux mêmes écoles que les vôtres, et *vice versâ*. Vous y gagnerez ainsi d'avoir des instituteurs mieux rétribués et mieux surveillés.

Ce point obtenu, on leur fit comprendre que lors-

(1) Un des membres de cette assemblée me disait : « Le dernier synode véritablement libre a eu lieu en 1821 ; car en 1823 on ne nous écoutait plus. »

que tous leurs enfants sauraient l'allemand, et que ces enfants devenus grands formeraient une génération nouvelle, il n'y aurait plus de motif raisonnable à repousser les prédications allemandes de leurs temples.

Il n'osèrent protester, mais ils insistèrent du moins pour qu'on n'apportât aucune modification à leur culte avant le décès de leurs pasteurs actuels. Ils demandèrent à conserver ensuite la même discipline, et exigèrent que leurs livres religieux fussent traduits en allemand pour la génération nouvelle.

Par suite de ces dispositions, chaque paroisse fut amenée à transiger isolément après la mort de son pasteur; mais la plupart d'entre elles ne remirent encore leur droit d'élection que conditionnellement.

Pinache n'avait cédé ce droit que *pour une fois;* ces mots ne furent pas inscrits dans l'acte de cession, et le droit a été perdu.

Nordhausen ayant fait bâtir un temple qui lui coûtait fort cher, céda son droit à condition que le roi payerait les frais de cet édifice. Il n'en paya qu'une partie et garda le droit tout entier.

New Engstedt avait demandé que la couronne se chargeât sans réserve des traitements du pasteur et du maître d'école, afin de pouvoir vendre les terres

curiales, pour payer les dettes de la commune. Ces conditions ne furent également pas remplies.

Le *Villar* ne demandait qu'un presbytère bâti aux frais du gouvernement, et une allocation annuelle de quelques mesures de bois tirées des forêts de l'Etat pour l'usage de son pasteur; il n'obtint que d'être dépouillé du droit qu'il avait cédé.

Enfin, chaque paroisse prit des arrangements à part, et bientôt les regrets suivirent les concessions.

Sous prétexte de réformer les circonscriptions consistoriales, on démembra ces petites églises et l'on diminua le nombre de leurs pasteurs (1).

Les revenus des paroisses supprimées arrivèrent presque à couvrir la somme de douze mille florins qu'on avait allouée pour opérer ces changements.

Les Vaudois se plaignaient; mais il était trop tard. On n'attendit pas même, pour leur donner partout des prédicateurs allemands, le décès de leurs prédicateurs français; car ceux de ces derniers qui survi-

(1) Ceux de *Luserne*, de *Schœnberg et Dürmentz*, de *Sengach et Chorres* furent supprimés. — Tous les biens ecclésiastiques de l'Eglise de Dürmentz ont été vendus au profit de la diaconie luthérienne. Les bancs du temple, la cure même, ont eu le même sort. Il n'y reste qu'un tronçon de clocher s'élevant au-dessus de quatre murailles abandonnées, comme pour attester qu'autrefois les Vaudois eurent là une église.

vaient encore furent mis à la retraite et reçurent une pension pour couler leurs derniers jours en paix (1), pendant que, sous leurs yeux, un jeune ministre allemand vint desservir la paroisse sous le nom de vicaire.

C'était un serrement de cœur inexprimable pour nous, me disait un vieillard, que d'entrer alors dans nos temples pour y entendre une langue étrangère. Plusieurs refusaient d'y aller, quelques-uns s'éloignaient de la sainte cène, presque tous gardaient le

(1) Les deux derniers pasteurs d'origine vaudoise, qui jouirent de cette retraite, furent ceux de Grand-Villar et de New-Engstedt. Ce dernier, nommé *Geymonat*, était né au Villar, dans la vallée de Luserne. Après avoir appris l'anglais chez M. Paul Appia, alors pasteur de Bobi, il alla en Angleterre, où il fit sa première communion. Puis, étant venu à Genève, il y apprit l'horlogerie, abandonna cet état à vingt-trois ans, et concourut pour obtenir une bourse à Lausanne. L'ayant obtenue, il y termina ses études. Appelé ensuite à desservir les Eglises vaudoises, il mourut célibataire à New-Engstedt, dans un âge avancé. Son instruction et ses talents le faisaient rechercher ; mais sa bizarrerie repoussait souvent les visiteurs. Il répandait beaucoup d'aumônes, mais avec plus d'empressement sur les étrangers que sur ses compatriotes ; il s'exprimait même d'une manière peu favorable sur le compte de ses paroissiens, et laissa couler ses derniers jours dans un isolement complet.

Le pasteur de Grand-Villar lui survécut de quelques années. Il fut ains le patriarche et le dernier des ministres vaudois en Wurtemberg. Il était originaire de Bobi, dans la vallée de Luserne, et se nommait *Mondon*. Il avait fait ses études à Bâle, fut appelé dans les colonies vaudoises en 1792 et mourut presque centenaire dans sa patrie adoptive, où il laisse cinq enfants et un souvenir vénéré de tous ses alentours. — J'ai le regret de ne pouvoir payer ici qu'à sa mémoire le tribut de reconnaissance que m'a laissé le souvenir de sa bienveillante hospitalité.

silence lorsqu'ils s'agissait de chanter d'autres cantiques que nos bons vieux psaumes. Il y eut même des personnes qui ne remirent plus les pieds dans les sanctuaires habituels. D'autres qui faisaient plusieurs lieues chaque dimanche pour aller entendre, dans quelque grande ville, une prédication française. Mais bientôt aussi ces chaires furent fermées (1).

Alors il ne nous resta que nos Bibles héréditaires; et je puis vous affirmer, ajoutait-il, qu'avant d'admettre dans nos maisons les Bibles allemandes, il y eut dans chaque village des conférences assidues qui durèrent plus d'une année, pendant lesquelles on se réunissait le soir, pour examiner ligne après ligne si tout le contenu des éditions nouvelles était réellement conforme au texte primitif (2).

Cette conformité ayant été reconnue, nous fûmes un peu consolés. D'ailleurs, nos enfants ne comprenaient presque plus le français. Il n'y avait que nous qui eussions des souvenirs, et pour qui ce change-

(1) Les Eglises françaises de *Canstadt*, de *Stuttgard* et de *Ludwigsburg* furent supprimées à cette époque.

(2) Il y avait cependant encore beaucoup de familles pauvres qui ne possédaient pas les moyens d'acheter une Bible. Le pasteur allemand de Londres, M. Steinkopf, membre d'une société religieuse pour la propagation des livres saints, s'employa avec zèle pour leur en procurer. (Note du doyen *Anhaeusser*.)

ment fut une blessure de cœur. Quand nous ne serons plus, personne ne regrettera l'absence d'une langue inconnue, et le caractère distinctif que nous avaient légué nos pères.

L'ensemble de la population vit néanmoins avec douleur s'accomplir ces changements (1). Il en résulta de l'éloignement entre le pasteur et son troupeau (2), et de là une indifférence religieuse dont les traces subsistent encore de nos jours.

On doit reconnaître néanmoins qu'à bien des égards la réunion des colonies vaudoises à l'Eglise nationale était alors opportune, qu'elle mit fin à beaucoup d'abus, amena quelques heureux résultats et serait tôt ou tard devenue inévitable.

La langue française tombait en effet en désuétude dans ces petits villages, perdus au milieu d'une population allemande; l'attention de leur mère-patrie les abandonnait de plus en plus; il y avait souvent des intrigues, des divisions et de très mauvais choix pour

(1) Les Vaudois étaient alors au nombre de trois mille; ils n'étaient arrivés, en 1699, qu'au nombre de sept à huit cents. (Même source.)

(2) Dans quelques-unes de ces paroisses vaudoises, on refusa même pendant les premiers jours de vendre au nouveau pasteur allemand les provisions nécessaires à son ménage, telles que du lait, des légumes et des fruits.

l'élection des pasteurs et surtout des maîtres d'école. La discipline ecclésiastique n'avait plus de force. Un esprit de suite et de régularité (administrative du moins) a remplacé à cet égard l'impuissance de l'arbitraire. Les écoles sont dirigées avec plus de soin Tous les enfants savent lire et chiffrer.

Ils vont à l'école pendant cinq heures par jour, de l'âge de six à quatorze ans. Alors ils sont *confirmés;* et de quatorze à dix-huit ans, ils n'assistent plus qu'à l'école du dimanche, où ils sont interrogés comme des catéchumènes. Les écoliers de l'âge de dix à quatorze ans doivent également se rendre à ces instructions religieuses. Autrefois on leur faisait apprendre et réciter le catéchisme; mais aujourd'hui on se borne à leur enseigner l'Evangile.

Les explications spéciales destinées aux néophytes avaient lieu primitivement le dimanche, le mercredi et le vendredi. Elles sont moins fréquentes maintenant.

Les inspections et les visites pastorales, les conférences et les colloques influent heureusement sur la tenue de ces Eglises. Le chant sacré y est beaucoup mieux dirigé que par le passé. Enfin, la séparation qui existait entre les Vaudois et les habitants du pays s'est effacée de jour en jour. Lorsque les premiers par-

laient entre eux une langue étrangère, ils inspiraient la défiance. L'indépendance de leur Eglise excitait aussi une certaine jalousie de la part de l'Eglise nationale. Ces causes de division ont enfin disparu.

Sous ces formes extérieures, importantes sans doute, mais qui sont quelquefois si éloignées de la vie, puissent-ils conserver la foi intègre qui donna naissance à leur Eglise ! car c'est pour n'avoir pas voulu faire des concessions à cet égard, que leurs pères ont été proscrits.

Que chez *eux* se perpétue le souvenir des Janavel, des Arnaud et de tant d'autres illustres confesseurs du crucifié ! Que leur piété surtout y demeure : c'est le plus bel héritage que le passé de l'Israël des Alpes puisse léguer à l'avenir de ses enfants.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES

FONDÉES DANS LE PAYS DE HESSE-DARMSTADT, AINSI QU'EN D'AUTRES PARTIES DE L'ALLEMAGNE, A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1698 ET DE QUELQUES ÉMIGRATIONS SUBSÉQUENTES.

(De 1698 à 1818.)

Sources et autorités : — Les mêmes qu'au chapitre VIII[e] de cette troisième partie : sauf Moser, Keller et Dieterici ; plus quelques pièces particulières, qui ont été indiquées au bas des pages.

A l'époque de leur première expulsion en 1686, les Vaudois s'étaient déjà adressés au landgrave de Hesse-Darmstadt, afin d'obtenir un asile sur ses terres. Ils souffraient pour leurs croyances, pour leur attachement à l'Evangile, pour l'honneur de leurs convic-

tions ; et cette foi était si sincère qu'ils ne craignaient pas de dire dans leur placet : « Comme l'arche de « l'alliance reçue autrefois dans la maison d'Obed-« Edom attira de grandes bénédictions sur lui, et sur « tous les siens : ainsi, tous ces chrétiens qui souffrent « pour la vérité, étant reçus de Votre Altesse Sérénis-« sime, attireront infailliblement les bénédictions du « ciel sur sa personne sacrée et sa famille sérénissi-« me (1). »

La Faculté de théologie de Giesen fut appelée à donner son avis sur leur admission.

Elle décida qu'ils pourraient être admis, à condition qu'ils éviteraient toute polémique religieuse, et qu'ils regarderaient le prince comme chef de l'Eglise (*Summus Episcopus*), sans néanmoins être tenus de modifier en rien leur confession de foi (2).

On sait comment ces pauvres exilés rentrèrent ensuite dans leur patrie en 1689; comment ils y furent rétablis en 1692; la part qu'ils prirent à la guerre de

(1) *Archives d'Etat de Darmstadt.* — Cette pièce n'est pas datée, comme en général toutes les anciennes suppliques des Vaudois, soit du Piémont, soit de leurs colonies. — On ne peut souvent connaître la date de la demande que par celle de la réponse.

(2) Ce rapport est daté du 4 septembre 1688, et se trouve cité par *Hahn*, p. 241 (d'après une notice manuscrite.)

Victor-Amédée contre la France; l'accueil que les réfugiés français, proscrits par Louis XIV depuis 1685, trouvèrent dans les Vallées, avec l'assentiment et sur les avances mêmes du duc de Savoie. Mais après que ce dernier eut fait sa paix particulière avec le roi de France, les choses changèrent de face; l'influence de Louis XIV reprit le dessus; et les persécutions qu'il intenta à ses sujets protestants des vallées de Pragela, de la Doire et de Bardonèche, éveillèrent à juste titre les craintes de leurs coréligionnaires des Vallées voisines, assujetties à la domination du duc de Savoie.

C'est alors que l'un de ces pasteurs vaudois, qui devaient être bientôt proscrits, écrivit au landgrave de Hesse-Darmstadt, une lettre dans laquelle il lui disait : « Monseigneur, les choses ont tellement changé dans « ce pays, que la plupart de ceux qui craignent Dieu « ne pensent qu'à en sortir et à chercher une retraite « ailleurs. Chacun a son intention; et je n'en ai point « d'autre que de prendre quelques bonnes familles « avec moi et de me retirer dans les Etats de Votre « Altesse (1). »

(1) Cette lettre est datée *du Val-Luserne, ce 25 octobre* 1696; elle est signée de *Papon*, alors pasteur à *Rocheplate* et *Prarusting*. (Transcrite aux *Archives d'Etat de Hesse-Darmstadt*.)

Ce projet, conçu volontairement, devait bientôt recevoir une exécution forcée.

L'édit du 1er juillet 1698, par lequel Victor-Amédée bannissait de ses Etats tous les protestants d'origine française, fit triompher l'influence persécutrice de Louis XIV; et l'auteur de cette lettre, ainsi que six autres ministres des vallées vaudoises, furent obligés de s'expatrier. Un grand nombre d'habitants du pays qui s'étaient alliés aux réfugiés français, ainsi que ces derniers et toutes les personnes d'origine étrangère qui se trouvaient dans les Vallées, durent sortir des Etats de Savoie dans l'automne de 1688. La plupart de ces exilés passèrent l'hiver suivant en Suisse, et reprirent au printemps de 1689, leurs projets de colonisation en Allemagne. Nous avons déjà vu une partie de ces émigrants s'établir en Wurtemberg; mais ils avaient obtenu leurs premières concessions dans le pays de Hesse-Darmstadt. Ces concessions, signées (1) par le landgrave Ernest-Louis, servirent de modèle à celles qu'ils obtinrent ensuite d'Eberhard-Louis, grand duc de Wurtemberg. Voici l'exposé des patentes accordées par le landgrave (2).

(1) Le 22 d'avril (2 mai) 1699.

(2) D'après la seconde édition, imprimée à Darmstadt en 1734, in-4o de 8 feuillets non paginés.

« Sa Majesté Britannique et L. H. P. les Etats généraux des Provinces-Unies du Pays-Bas, nous ayant recommandé tout particulièrement les Vaudois, sortis des vallées du Piémont, au mois de septembre dernier (1698), par un ordre exprès de Son Altesse Royale le duc de Savoie; quelques électeurs et princes protestants de l'Empire, nous ayant ensuite écrit fortement en leur faveur; le sieur Pierre Walkenier, en sa qualité d'envoyé extraordinaire de L. H. P. nous ayant fait ses instances sur le même sujet;

Et, Nous, étant touché d'une vive compassion de voir ce peuple nouvellement errant, dépouillé de toute chose, et cherchant une retraite et un asile en Allemagne, avons résolu, de notre plein pouvoir, et par l'avis de notre Conseil, d'en retirer une partie dans nos Etats; de l'y établir et recevoir sous notre protection.... De sorte, qu'aucun n'aura le droit de les inquiéter et chagriner en quelque façon que ce soit: pourvu qu'ils observent consciencieusement nos ordres, et qu'ils se soumettent à nos lois, conformément aux priviléges que nous avons bien voulu leur accorder dans les articles suivants.

I. Eux et leurs descendants jouiront à perpétuité du libre exercice de leur religion... Ils pourront cé-

lébrer leur culte en langue française, italienne et allemande... dans leurs temples et leurs maisons, prêchant la parole de Dieu... suivant les règles de leur discipline.

II. Ils pourront choisir, et appeler d'où ils voudront, par l'organe de leur synode, les pasteurs et maîtres d'école qui leur seront nécessaires.

Le pasteur prêtera serment de fidélité au Landgrave, et sera installé par un commissaire du gouvernement.

III. Chaque paroisse pourra avoir son consistoire, (*Conventum ecclesiasticum*), composé d'anciens, de diacres et du pasteur.

IV. Ils auront des synodes, « pour maintenir le bon ordre, terminer les différends... suspendre, déposer ou congédier les pasteurs dont la doctrine sera hétérodoxe, et la vie scandaleuse,» le tout conformément à leur discipline, et avec l'approbation du gouvernement.

V. Il pourra y avoir des synodes généraux, composés des représentants de toutes les colonies allemandes, dans quelque Etat qu'elles soient fondées, et où que se tienne l'assemblée. Le landgrave se réserve le droit d'y envoyer un commissaire.

VI. « Ni eux, ni leurs descendants, nés et à naître, ne pourront jamais être obligés, sous quelque prétexte que ce soit, de reconnaître d'autres coutumes que celles qui leur sont propres, ni un autre gouvernement ecclésiastique que celui de leur discipline.»

VII. Leurs pasteurs pourront aller en toute liberté visiter les malades de leur nation, dans quelque partie que ce soit de nos Etats, « en faisant les honnêtetés ordinaires au pasteur du lieu.» La même autorisation est accordée pour la visite des prisonniers.

VIII. (1). Leurs pasteurs et diacres ne seront jamais tenus de répondre en justice, comme témoins, pour des choses qui leur auront été révélées en secret, « ou dans leurs assemblées ecclésiastiques, *sub sigillo confessionis.»* Si ce n'est lorsqu'il s'agirait d'un crime de haute trahison.

IX. Pour l'exercice de la justice, ils auront le droit d'établir parmi eux un *conseil séculier*, composé de maires et d'échevins, avec d'autres personnes capables, élues par eux et approuvées par nous. Ce conseil pourra juger sans appel jusqu'à la somme de *cinquante florins.*— Nous voulons pareillement qu'*il con-*

(1) Ce numéro est marqué ainsi IIX dans le texte.

naisse de leurs causes criminelles, et rende sa sentence en notre nom ; mais il ne l'exécutera pas sans notre ratification... nous réservant le droit de grâce. — Nul Vaudois ne pourra être saisi en sa personne ou en ses biens, sans la sentence dudit conseil.

X. Outre ce conseil, qui réglera et administrera aussi la police suivant leurs coutumes, nous voulons qu'ils puissent avoir, pris parmi eux, des sergents, des notaires publics, et autres personnes nécessaires pour la conservation de l'ordre et de la société.

XI. Le droit de porter des armes et de s'y exercer, est accordé à perpétuité aux habitants de ces colonies. En cas de guerre ils formeront un corps à part, commandé par leurs propres officiers, et ne seront jamais obligés de porter les armes hors de nos Etats.

XII. Nous les déclarons dès maintenant et à jamais, eux et leurs descendants, admissibles à toutes les charges publiques, tant civiles que politiques et ecclésiastiques, pourvu qu'ils aient la capacité voulue. — Leurs enfants seront admis dans les colléges et dans les universités.

XIII. Leurs pasteurs et leurs officiers de justice, de police et de guerre, jouiront à perpétuité des mêmes honneurs et avantages, dont jouissent, à titres corres-

pondants les fonctionnaires actuels de nos Etats.

XIV. Ils pourront disposer de leurs biens comme ils l'entendront. Si quelqu'un d'entre eux vient à mourir *ab intestat,* ses biens appartiendront à ses plus proches parents ; s'il n'a point d'héritiers, ils seront partagés entre l'Etat et les pauvres de sa commune. Dans ce dernier cas, un conseil d'administration, nommé par le consistoire, aura la gestion de ces biens.

XV. Les colons vaudois ne seront assujettis à aucune servitude et ne relèveront que du souverain.

XVI. Nul étranger ne pourra s'établir parmi eux sans leur consentement.

XVII. Pendant les quinze années de franchise qui leur ont été accordées, ils seront exemptés de toute charge quant au logement des gens de guerre.

XVIII. Tous leurs établissements et biens publics seront exempts d'impositions.

XIX. Ils pourront commercer dans tous les états, sans autorisation ni patente.

XX. Toute industrie leur sera permise, ils auront pour cela leurs propres administrateurs et directeurs.

XXI. « S'il arrive que, par la bénédiction de Dieu, ils s'étendent, prospèrent et se multiplient, ils pourront établir un *conseil des marchands,* pour juger et

ressemblent moins à des villes qu'à des hameaux de passage, rappelant la cabane du voyageur, ou la tente des patriarches dans le désert.

Au nord-est de Darmstadt s'étend un horizon monotone, dont les lignes dentelées en scie, revêtent de vastes étendues de futaies. Le sol est onduleux et repoussé en petites collines qui s'enchevêtrent les unes dans les autres, présentant quelquefois des croupes arides et pelées, ou des pentes touffues, dont tous les arbustres sont reliés entre eux par des ronces et des houblons.

Sous ces bois sombres ne serpentent que de mauvais chemins, remplis de boue ou de pierres et presque partout inaccessibles aux voitures. Des eaux croupissantes remplissent les bas-fonds. Des arbres séculaires s'élèvent sur les bords. Quelques sites pittoresques se montrent par intervalle, mais l'aspect de la vie ne les réjouit pas. Après quelques heures de marche on arrive sur les collines du Schlampeberg, au delà desquelles se trouve la jolie bourgade d'Ober-Ramstadt, qui s'honore d'avoir donné le jour à un littérateur (1).

Des tertres moins boisés se présentent ensuite; des

(1) *Lichtemberg*, remarquable à la fois par l'érudition et par l'originalité.

terrains moins fertiles se font voir; et lorsqu'on les a traversés on arrive dans les communautés vaudoises.

Le pays de Hesse-Darmstadt en contient cinq: Rorbach (1), Wembach et Heim (2), qui se trouvent dans les parages où nous venons d'entrer. (Il s'établit aussi quelques Vaudois à Raunen et à Aarheilgen (3), villages des environs.) Enfin Waldorf; et non loin Welchneureth, qu'on prononce simplement Neireth. (Ce dernier est placé, je crois, dans la Hesse voisine.) *Rorbach* est situé dans un petit bassin de prairies, bordées par des forêts ou des champs peu fertiles (4). Il fut la résidence de Montoux (5), et le chef-lieu des autres colonies, fondées aux alentours. *Wembach* ne se trouve qu'à une petite distance. Le site est à peu

(1) Ou mieux *Rohrbach*. Ce mot signifie *ruisseau des joncs*.

(2) Ecrit quelquefois *Haam* ou *Hahn*.

(3) Se prononce : *Arleiguen*. — Les Archives de Darmstadt renferment des requêtes adressées au landgrave par les Vaudois de ces localités. — Ceux de Raunen demandaient à quitter ce pays, à cause des fièvres pernicieuses qu'y engendraient les marécages. (Cette requête n'est pas datée, mais elle porte la signature de *Montoux*.)

(4) En 1834, le bourguemestre de Rorbach se nommait *Geymet* et le maître d'école *Pastre*. Ce dernier savait encore un peu le patois des vallées vaudoises.

(5) Le pasteur Montoux, qui était sorti des vallées vaudoises, se nommait Jacob. — Son fils Daniel qui, en 1730, était pasteur de Dürmentz, en Wurtemberg, vint desservir la paroisse de Rorbach, après la mort de son père. — Le fils de ce dernier se nommait Jean Montoux, et fut aussi pasteur dans les colonies vaudoises.

près le même; mais le pays est plus pauvre encore; et enfin un petit groupe de maisons, jeté sur la pente d'une colline, comme une poignée de copeaux et de pierres, constitue le hameau de *Heim* (1). On est là sur les limites de la Hesse. De belles forêts s'étendent en face du village sur un plateau taillé à pic.

Waldorf, situé fort loin de là, était comme Rorbach, une résidence pastorale. C'est une petite bourgade parsemée de vergers et de jardins, et *cachée* au milieu des bois sur la rive gauche du Mein, à quelques lieues de Francfort.

Ces bois interrompus par de fréquentes clairières, où s'étendent des prairies humides, contiennent dans la banlieue de Waldorf, des fermes isolées, dont quelques-unes sont habitées par des descendants de nos Vaudois.

Toutes ces modestes paroisses, fondées par les exilés du Piémont, demeuraient intimement unies avec celles du Wurtemberg. Solidaires les unes des autres, elles se prêtaient un mutuel appui. Leurs synodes se tenaient en commun; leurs pasteurs participaient aux

(1) En 1820, il y avait à *Rorbach* 53 familles, composées de 243 personnes, à *Wembach* 38 familles, ou 180 personnes; à *Heim* 14 familles de 73 personnes en tout. (HAHN, p. 241.)

mêmes subsides; et selon les besoins du troupeau ils pouvaient passer de l'une à l'autre colonie sans sortir de la même Eglise, tout en habitant des pays différents.

Mais sous le rapport du bien-être matériel, les colonies du Wurtemberg furent plus favorisées; celles du grand duché de Darmstadt étaient plus pauvres, et eurent beaucoup à souffrir, surtout après la révolution française.

Elles s'imposèrent pour cela des sacrifices au-dessus de leurs forces, et ne remplacèrent pas néanmoins les subsides perdus.

La position des salariés devenait de plus en plus pénible. Ils restèrent cependant à leur poste, autant par devoir que par affection. Mais quelques-uns des villages vaudois furent ravagés pendant les guerres qui eurent lieu depuis cette époque à 1814. Les ressources dont ils pouvaient encore disposer leur furent ainsi enlevées.

« Dans le Wurtemberg, dit une note manuscrite (1)

(1) Cette note *qui n'est pas signée*, m'a été transmise *comme document* par M. Appia de Francfort. — Elle est datée de *Paris le* 13 *septembre* 1830, et se termine ainsi : « Le rédacteur de cette note connaît les besoins de ces malheureuses Eglises ; et sans avoir été chargé par elles d'aucun plein pou-

« le roi les en dédommagea en partie, en les agré-
« geant autant que possible à ses autres sujets (1).
« Mais dans le grand duché de Darmstadt, leur situa-
« tion est devenue insupportable, car ils s'y trouvent
« maintenant écrasés par le double poids des dîmes
« qu'ils devaient au prince comme fermiers (2) de ses
« domaines, et de tous les autres impôts annuels que
« paient ses autres sujets.

« Sous ce rapport, ils ont été assimilés aux *indi-*
« *gènes* depuis l'invasion (3), sans que le retour de la
« paix y ait apporté le moindre allégement. Aussi
« leur pauvreté s'accroît-elle d'une manière effrayante.
« Vingt-cinq à trente familles, au moins, ont déjà
« émigré en Amérique. Presque toute la population
« d'un village avait pris engagement pour le Brésil;

voir, il sait par des transactions précédentes, qu'il a suivies dans leur intérêt, que des facilités d'émigration seraient aisies par elles comme une délivrance. »

(1) Cette agrégation eut aussi lieu dans le pays de Darmstadt. — Elle s'y accomplit même plus tôt (en 1821) qu'en Wurtemberg (1824); ce dernier pays ayant à s'assimiler un plus grand nombre de communes. — Mais les véritables causes de la misère des Vaudois dans la Hesse seront indiquées plus loin.

(2) Ce mot ne peut être entendu dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, puisque les terres occupées par les Vaudois leur avaient été cédées en toute propriété. (Patentes du 22 d'avril 1699. Art. VI, XV, XVII et du § XXIII au XXXIIe.)

(3) Cette assimilation a eu lieu en 1815.

« puis a été avertie que l'entrepreneur de cette colo-
« nisation était un fourbe, et a, par cette fausse mesu-
« re, aggravé sa misère.

« Dans cet état de choses, beaucoup de familles « encore seraient prêtes à émigrer si on leur assurait « un bon établissement, et des facilités pour le trans- « port. Elles se composeraient d'artisans, et de la- « boureurs robustes, accoutumés à une vie rude, et « ne connaissant du monde que ses nécessités (1). »

« Vers 1801, dit un autre document (2), une colonie de soixante-cinq à soixante-dix familles, parmi lesquelles s'en trouvaient quatre de vaudoises (3), se mit en marche pour l'Amérique, en remettant à son chef (4) tout l'argent de ses biens. On en acheta un vaste terrain près de Philadelphie, et on le cultiva. Au bout de

(1) On lit ensuite dans cette pièce : « Un Vaudois m'écrit de Bruxelles que peut-être M. le général Lafayette, ami de tous les opprimés, consentirait à recommander ces descendants des martyrs à l'un des Etats-Unis d'Amérique, pour leur faire obtenir un district à défricher.... Mais le gouvernement de Darmstadt entrave toute émigration, par des difficultés de chancellerie.... etc. »

(2) Communiqué par M. Mondon, dernier des pasteurs vaudois en Wurtemberg.

(3) Savoir, une de Gros-Villar, deux de Petit-Villar et une de Tiphbach.

(4) Ce chef se nommait Replet. Il était d'*Iptingen;* d'abord tisserand, puis prédicateur communiste. *On dit* qu'à sa mort il a laissé pour six millions de biens.

sept ans on le revendit avec un bénéfice considérable, et on alla en acheter un autre plus vaste et plus fertile, sur les bords du Mississipi. Là cette petite colonie, qui est devenue fort populeuse, a décidé que nul étranger ne pourrait plus s'établir sur son territoire. » On raconte de sa prospérité et de la vie particulière qu'elle mène (1), dans ces climats étrangers, des choses trop extraordinaires, pour être admises dans l'histoire sans une enquête ou des renseignements plus précis.

En 1699, il y eut aussi des Vaudois qui s'établirent dans le Grand duché de Bade.

Les concessions qui leur furent accordées par le Grand duc, Fréderic Magnus, étaient à peu près les mêmes que celles dont ils jouissaient dans les autres pays. Le libre exercice de leur religion, et l'usage de la langue française leur étaient accordés par l'article V. Le maintien de leur discipline ecclésiastique, par les § VI à IX. Les priviléges de leurs pasteurs : § X et XI ; et quant à leur entretien, on lisait : « La susnom« mée Altesse Sérénissime promet aussi aux suppliants « d'y contribuer, par une somme annuelle de cin-

(1) Tous les travaux, *dit-on*, s'y exécutent en commun. Les biens appartiennent à la communauté etc.

« quante florins. Ils recevront de plus cinq *coupes* de « blé, dix *coupes* de seigle et un tonneau entier de vin. « Leur *régent* (maître d'école) recevra la moitié de ce « que dessus ; et le tout sera fourni par l'Economie de « Durlach (1). » (§ XII.)

Ces dispositions intéressaient surtout les colonies de *Balmbach* et de *Mutschelbach* (2), situées sur les limites du Wurtemberg, dont elles firent partie pendant quelque temps.

Le site qu'elles occupent est verdoyant et boisé, mais froid.

L'usage de la langue française s'y est complétement perdu depuis le commencement de ce siècle.

On a publié quelques détails intéressants sur les embarras de diverse nature que ces colons eurent à supporter (3). La colonie de *Friderichsthal* fut fondée

(1) Tiré des *Archives de la vén. comp. des pasteurs de Genève*, vol. T. p. 176, où l'on trouve : « Extrait des priviléges que S. A S. Fréderic-Magnus, margrave de Bade et Hochberg, a accordés l'an 1699 aux suppliants les réformés Vaudois, du temps de leur désolation universelle, par forme de capitulation. »

(2) La seconde était l'annexe de la première (jusqu'en 1821, que s'opéra la fusion de ces paroises avec l'Eglise allemande.) — Mutschelbach fit partie du baillage de Neunberg (Wurtemberg) jusqu'en 1805.

(3) Dans les *Archives du pays de Bade*, t. I, no 5. (Journal allemand, publié à Carlsrhue.) — Ce numéro contient *douze lettres* sur les Vaudois, avec des observations par F. J. Mone (qui était professeur d'histoire à Lou-

en 1710, près de Carlsrhue, par des Français réfugiés, auxquels s'étaient joints quelques Vaudois du Pragela. Ce petit village est situé dans un pays plat, tout entouré de forêts, et à peu de distance du Rhin.

Son premier pasteur n'y fut appelé qu'en 1720 (1). Il se nommait Esaïe Aubry; c'est par ses soins que les réformés épars s'organisèrent en paroisse, élirent un consistoire et fondèrent un culte; mais ce pasteur ne tarda pas de leur être enlevé par la puérile intolérance qui régnait alors dans l'Eglise officielle (2).

vain, avant 1831, époque où cette académie fut supprimée.) — La *Gazette universelle de Halle* (no 59, mars 1821) a donné une analyse de cette publication, qui manque dans mes documents.

(1) Vers Noël, *avec approbation du grand duc, et sur les recommandations du sénat ecclésiastique de Heidelberg.* Extrait d'une attestation donnée par l'Eglise de Friderichsthal. (Arch. des pasteurs de Genève, vol. t. p. 178.)

(2) Voici le fait. La fille d'une protestante avait été baptisée par un curé ; elle se maria à Altenthal en 1672; et ne cessa de suivre la religion réformée ; puis dans sa vieillesse, atteinte d'hypocondrie, elle s'imagina que le baptême qu'elle avait reçu n'était pas valable, et que le curé, au lieu de la bénir, l'avait vouée à Satan. Dans ses sombres visions, elle prétendait voir le diable qui la poursuivait partout pour revendiquer son âme. — Depuis plusieurs années elle avait demandé à être rebaptisée selon le rite réformé, persuadée qu'alors Satan n'aurait plus de prise sur elle. — Elle alla d'église en église pour réclamer cette grâce ; mais tous les pasteurs la lui refusèrent. — Ces refus réitérés la jetèrent dans une sorte de frénésie. — Enfin elle vint trouver le pasteur de Friderichsthal, se jeta à ses genoux, pleura, supplia au nom de Jésus qu'on lui rendit la paix. M. Aubry déféra à ses désirs, et raconte ainsi cette scène. « Lui ayant fait faire « une brève confession de sa foi, je la fis mettre à genoux, j'invoquai le « nom de Jésus sur sa pauvre et chétive servante ; et après ma prière qu'elle

On ne peut indiquer, avec précision, tous les lieux dans lesquels purent s'établir, à cette époque, quelques-unes de ces familles vaudoises qui sortirent isolément, ou par petits groupes de la vallée de Pragela de 1698 jusqu'à 1730; mais une paroisse distincte fut fondée par eux dans le PAYS DE HANAU, principauté d'Yssembourg, baillage de Wæchtersbach.

Lorsque Arnaud et Papon vinrent en Allemagne, en 1698, ils s'adressèrent à la plupart des princes protestants de ce pays (1), afin d'y obtenir un asyle pour leurs compatriotes expulsés du Piémont.

Le comte Charles d'Yssembourg fut un des premiers à leur répondre favorablement (2), et le 11 d'août 1699 il signa les patentes de leur installation. Conçues sous l'influence de Walkenier, cet infatigable stabilisateur

« répétait dans son cœur, je versai l'eau sur sa tête, au nom du Père, du « Fils et du Saint-Esprit. Elle s'en alla toute joyeuse, bénissant Dieu et « persuadée qu'elle était désormais délivrée des obsessions du démon. » — Là-dessus Aubry fut accusé d'être un anabaptiste. Le consistoire de Carlsrhue prononça sa démission, le 1er juin 1722. — Aubry en appela au grand duc. — Ce prince demanda le jugement de six Facultés de théologie, dont trois protestantes, savoir : celles de Genève, Bâle et Marbourg; et trois luthériennes : Iéna, Halle et Tübingue. Mais la destitution du pasteur de Friderichsthal fut maintenue malgré les réclamations de son Eglise. (*Régistres de la comp. des pasteurs de Genève*, vol. T. p. 169, 172, 178.)

(1) Par sa lettre du 19 mai 1699 adressée à son frère : (sans doute le comte Maximilien). — Elle est conservée aux *Archives de Waechtersbach*.

(2) *Même source*. (Citées par HAHN, p. 238-240.)

de tant d'errantes familles, ces patentes renferment à peu près les dispositions qui avaient déjà été adoptées en leur faveur dans les pays de Darmstadt, et qu'il fit admettre en Wurtemberg peu de jours après (1).

Le libre exercice de leur religion était garanti aux Vaudois. (§ I, III, IV et V.) (2).

En attendant qu'ils eussent des temples particuliers, ils étaient autorisés à tenir leurs assemblées religieuses dans les églises de Spilberg ou de Widgenborn, pourvu que ce ne fût pas aux heures des services allemands. (§ II.)

Leur conseil séculier ne pourrait juger que jusqu'à la somme de 18 florins. (§ VI.)

Ils étaient exemptés pendant *dix ans* de toutes corvées, contributions et taxes militaires. (§ XVII, XIX.)

Ils devaient s'établir à leurs frais (§ XXVII), mais les secours de la Hollande et de l'Angleterre facilitèrent cette colonisation.

Telle est l'origine du village de Waldensberg (3). Il

(1) A Darmstadt le 22 d'avril 1699; à Hombourg le 4 mai; à Yssembourg le 11 d'août, et en Wurtemberg le 18 de septembre.

(2) Ces patentes ont vingt-huit articles. Elles sont rendues au nom de Ferdinand-Maximilien, comte d'Yssembourg et de Budingen; et signées par Walkenier, ainsi que par le prince.

(3) *Colline des Vaudois.* — Ce mot est écrit quelquefois *Valdbert* ou *Vals-*

est situé sur une plaine élevée qui s'appuie, comme un immense gradin, aux montagnes de Vogelsberg. Il faut, pour y parvenir, traverser une série de coteaux et de petites vallées souvent très pittoresques. A Golenhausen trois tours penchées indiquent encore, au sommet d'une colline, les restes du château de Barberousse. La campagne est parsemée de noyers et d'autres arbres à fruit; les routes en sont quelquefois bordées; mais à mesure qu'on s'approche de Waldensberg, elles sont moins bien entretenues. Le village est triste et isolé. Quelques petits jardins, verdoyant à côté des maisons, en égayent seuls l'aspect vulgaire et misérable.

Les exilés qui le fondèrent étaient sortis de Mentoules, en Pragela; ils avaient quitté leur patrie dans l'automne de 1698, avaient passé l'hiver en Suisse, et le printemps de 1699 dans le pays de Darmstadt. En 1700 ils n'étaient pas encore tous réunis. Walkenier faisait de continuels efforts pour rallier les membres de ce troupeau dispersé (1), et l'empêcher de se per-

bert; Waldsberg ou *Waldenberg* : mais dans les anciens papiers et à une époque où les Vaudois ne connaissaient pas l'orthographe allemande. — On lit dans une pièce des Archives de Waetscherbach (1700) que les Vaudois de *Waldberg* demandent des chariots pour aller chercher à Hanau leurs hardes et leurs enfants.

(1) Lettre de lui du 10 mai 1700, *pour engager les Vaudois à se fixer.* (Recueillie à Waldensberg.)

dre dans une dissémination qui eût été suivie du plus profond oubli.

Le premier pasteur de Waldensberg fut installé dans cette paroisse, le 27 juillet 1701, par Walkenier lui-même (1). Mais cette colonie n'eut un temple spécial qu'en 1739. Voici un fragment du discours qui fut prononcé lors de sa dédicace par le pasteur David Plan. « Voyez, disait-il aux Vaudois, comment dans la plus « extrême affliction où des hommes se puissent trou-« ver, Dieu a suscité pour votre délivrance les moyens « les plus marqués de sa puissante direction. On a vu « les puissances les plus considérables de l'Europe « s'intéresser dans la juste querelle que vous souffriez « pour la vérité. » Rappelant ici ce qu'ont fait la Hollande et l'Angleterre, puis la réception qu'ils ont reçue du comte de Budingen, il ajoute : «Dès lors vous trou-« vâtes à la fois un souverain, un père, une patrie. Dès « lors vous fûtes confondus avec ses sujets naturels ; « que dis-je? confondus ! Vous fûtes distingués par les

(1) Ce pasteur se nommait *Roman*. Il était de Baden en Suisse. Le procès-verbal de son installation est aux *Archives de Waechtersbach*, signe de Walkenier. — Il ne fallait rien moins que cette pièce pour me faire écarter les paroles suivantes écrites en 1824 par le pasteur de Waldensberg. « Cette colonie fut au commencement sans ministre, et le premier qui se trouve nommé est M. *Jean Archer*. » (*Note de M. Schmid, transmise par M. Appia.*)

« plus avantageux priviléges..... et vous en avez joui « jusqu'à ce jour, qui est encore une nouvelle marque « de l'amour que Dieu a pour vous. » (1)

Ils eurent cependant de pénibles épreuves à traverser. Au commencement de leur résidence à Waldensberg ils n'avaient ni temple, ni école, ni maison pastorale; mais, grâce aux collectes étrangères et à leurs propres efforts, ils parvinrent, au bout d'un demi-siècle, à posséder ces trois choses réunies.

Pour le salaire de leur pasteur ils furent d'abord obligés de céder cinquante arpents des terres qui leur avaient été assignées, et vingt-cinq pour le maître d'école. Elles étaient affermées aux agriculteurs du pays au taux d'environ un florin par arpent. Cela faisait soixante-quinze florins, sur lesquels ils devaient encore en prendre dix, *pour sonner les cloches et monter l'horloge*. Tels sont les termes de leur livre de comptes à cette époque. Mais peu à peu leur position s'améliora; des secours leur vinrent de Hollande; puis, la colonie s'étant augmentée de quelques nouveaux venus sur la fin de 1730 (comme nous le ver-

(1) *La construction de Béthel, ou sermon sur le chap. II*, 19-22, *de l'Ep. aux Ephés. Pour le* 14 *du mois d'octobre* 1739, *jour de la dédicace du temple de Waldensberg, colonie vaudoise réfugiée. — Francfort*, 1740, in-4o.

rons dans l'histoire du Pragela); le pasteur de Waldensberg, nommé alors Barillon, se mit en course afin de collecter pour son église. Le but de la collecte était de faire construire un temple à Waldensberg. Le surplus de la somme recueillie ayant été capitalisé, servit à fonder une rente de 100 fr. qui améliora la modeste position de cette paroisse.

Une somme de 35 florins avait été accordée dans le commencement par l'Angleterre, pour l'entretien de l'école communale; mais cette pension cessa en 1740.

« Les habitants de la colonie, dit un pasteur du lieu (1), sont presque tous pauvres; pas un seul n'est riche; quelques-uns sont à leur aise; pas un seul n'est mendiant (2) quoiqu'il y ait plusieurs familles indigentes (3). Outre leurs terres, qui ne sont pas des meilleures, ils ont pour gagner leur vie deux indus-

(1) M. Schmid. Dans la note du 5 de juin 1824, transmise par M. *Appia*.

(2) « Mais la plupart des familles donnent peut-être trop aux mendiants, et ne se maintiennent elles-mêmes dans un état tolérable que par un travail assidu, et un genre de vie extrêmement simple; même ceux qui sont le plus à leur aise ne le sont que par leur travail et leur simplicité. — Aussi leurs demeures, leurs meubles, leurs habits, leur nourriture, tout n'est que pauvreté. » (Autre *note de M. le pasteur* Schmid, datée d'*Ostheim* 9 *février* 1827.)

(3) *Charles Nagel*, chargé de cinq enfants avait autrefois un petit négoce; mais en 1813 il fut dépouillé par des brigands dans la forêt de Budingen. — *Pierre Peleng* est veuf avec six enfants, etc.... (*Etat des pauvres de Waldensberg*, transmis par M. le pasteur Schmid.)

tries, qu'ils connaissent presque tous. Les uns font des bas pour des fabricants de *Lieblas,* village près de *Gelnhausen*, ou pour des colporteurs; les autres sont peigneurs de chanvre. Ceux qui se livrent à ce métier se dispersent en automne, et vont sérancer dans les villages des environs, depuis la fin des moissons jusqu'au milieu de l'hiver. Ils reviennent la plupart le samedi soir, pour passer le dimanche dans leur famille et assister au culte. Ils ont conservé l'amour de leur religion et des mœurs simples et pures, de sorte que dans toute la contrée ils sont aimés et honorés, louant Dieu et se rendant agréables à tout le peuple, comme il est dit des premiers chrétiens (1).—Seulement ces gens sont trop pauvres pour pouvoir employer beaucoup de temps à leur instruction.—Ils parlaient au commencement le patois de leur pays, et comprenaient peu la langue française; ils parlent aujourd'hui le patois allemand (2), et comprennent peu le bon dialecte.—Le maître d'école est si pauvrement rétribué, que l'homme le plus pieux, le plus juste, le plus dévoué, ne peut encore s'élever au-dessus du mé-

(1) Actes II, 47.

(2) C'est en 1815, que l'usage de la langue allemande a été substitué à celui de la langue française dans le culte public.

diocre, à cause des travaux manuels auxquels il doit s'astreindre pour gagner son pain quotidien. — Les pasteurs ne restent d'ordinaire ici que peu d'années, après quoi ils partent pour aller desservir des paroisses plus avantageuses ; et lorsqu'un ministre quitte la colonie, elle reste presque toujours privée de pasteur assez longtemps. Cet état d'abandon s'est prolongé quelquefois pendant des années entières. »

Aujourd'hui l'attention publique et la sollicitude du gouvernement s'étant portées sur cette intéressante localité, bien des améliorations s'y sont déjà réalisées.

D'autres Vaudois s'établirent aussi à Offenbach, à Yssembourg et à Hanau (1). « Je ne sache pas, dit un auteur récent, qu'il y ait jamais eu des colonies vaudoises dans l'ancien landgraviat de Hesse-Cassel (2) ; seulement quelques familles vaudoises furent accueillies dans la communauté vallone de Hanau, et je pense aussi dans les communautés réfugiées françaises de Marbourg et des environs (3), puis dans celle de Cassel même (4). »

(1) D'après une pièce datée du 28 janvier 1716. (*Archives de Wæchtersbach.*)

(2) Il y a eu cependant quelques Vaudois isolés établis à *Frankenheim*, près de Cassel.

(3) Savoir : *Louisendorf*, *Schwabendorf* et *Todtenhausen*.

(4) Notice manuscrite, citée par Hahn, p. 243.

Mais à peu de distance de Hombourg se trouve la colonie vaudoise de DORNHOLZHAUSEN. Ce nom, qui signifie *maison des épines,* ou *séjour des ronces,* indique l'état d'inculture et d'aridité dans lequel se trouvaient les terrains où elle fut bâtie.

Sa situation n'est pourtant pas sans agréments. Adossée à une vaste forêt de sapins, sur la pente affaiblie d'une colline, formée par les dernières ondulations du mont Taunus, cette bourgade est exposée au soleil du midi, et domine de riches horizons. L'air cependant y est très froid; les champs y sont peu fertiles, les prairies avares, les vergers rabougris; mais chaque maison a son petit jardin, planté de quelques arbres fruitiers.

L'acte par lequel on concédait aux Vaudois cette maigre colline est daté du 4 mai (1) 1699, et signé du landgrave Fréderic, ainsi que par Walkenier. Je n'en reproduis pas ici les dispositions, car elles sont calquées sur celles des autres pièces du même genre, déjà exposées dans ce chapitre.

Il n'y eut d'abord que vingt-trois familles vaudoises à Dornholzhausen; quelques autres, il est vrai, s'éta-

(1) Ou 28 d'avril, ancien style.

blirent à Hombourg, dont *Ville-ronce* n'est pour ainsi dire qu'une attenance et un faubourg rural.

Le pasteur de la colonie vaudoise, qui desservait aussi l'Eglise française de Hombourg, participait annuellement pour 400 fl. aux subsides anglais, destinés à soutenir sept d'entre les paroisses fondées par les exilés du Piémont (1). (Cette rétribution, après avoir été interrompue à diverses reprises, a cessé définitivement en 1805.) Ce n'est qu'en 1755 que les Vaudois de *Dornholzhausen*, au moyen de collectes faites à l'étranger, purent construire un temple et appeler un pasteur (2).

Leur existence est aussi simple que celle de leurs frères de Waldensberg. Pauvres et laborieux, ils sont obligés de joindre les ressources de quelques petites industries à l'insuffisant produit de leurs terres. La principale de ces industries est la fabrication des bas de laine, qui faisait vivre autrefois presque toute la

(1) En 1728, elles étaient desservies par les pasteurs suivants : Pierre Richier, à *Hombourg* et *Dornholhauzen* ; Resplandin à *Waldorf* ; Jacob Montoux, à *Rhorbach* ; Jean Faucher, *à Grand-Villar* ; Scipion Arnaud, à *Dürmentz* (d'où il desservait aussi l'Eglise de *Schœnberg* et passa ensuite à celle de *Grand-Villar*.) Jean Montoux à *Pinache* ; S. Wolff, *à Wurmberg* ou *Luserne*. (Extrait des registres du consistoire central de Dürmentz.)

(2) *Notice* publiée *par M. Appia* dans l'*Echo des Vallées*, Ire année, no IV, p. 57-59.

population de Dornholzhausen, mais qui a diminué considérablement depuis 1808. La récente réputation des bains de Hombourg, attirant chaque année dans cette ville un très grand nombre d'étrangers, les Vaudois ont pu s'engager à différents services manuels qui ont un peu remplacé les ressources perdues. Leurs terres, quoique mauvaises, sont très chargées d'impôts. La commune est endettée, et la population peu instruite. L'instruction primaire y a cependant reçu récemment de vifs encouragements. Les sociétés bibliques ont procuré la Parole de Dieu aux familles qui en étaient privées, et des secours de diverses natures ont été accordés aux pauvres de Dornholzhausen.

Un homme éminent, originaire comme eux des vallées du Piémont, et aussi remarquable par ses talents que par sa charité chrétienne, feu M. le pasteur Appia de Francfort, a déployé la plus active sollicitude en leur faveur, et peut à bon droit être appelé le bienfaiteur de cette colonie.

Voici quelques documents intéressants qui font connaître dans quel état elle se trouvait au commencement de ce siècle. Ils sont dus aux autorités locales que nous laissons parler.

« Les comptes de la commune sont entièrement séparés de ceux de l'Eglise.

« Les terres de Dornholzhausen sont peu productives, et ne contiennent que 194 arpents.

« Par suite de divers arrérages d'impôts et de quelques emprunts, la commune s'était endettée en 1810 de 1,700 florins. En 1815, par suite de la guerre, sa dette se monta à 8,000 florins. Pour payer les intérêts de ce capital, on lève chaque année sur les habitants une taxe proportionnée à leur fortune; mais plusieurs sont si pauvres, qu'ils ne peuvent participer en rien à cette contribution.

« Par suite de la suppression des subsides anglais et des emprunts qu'elle avait contractés, l'Eglise, chargée de l'entretien de l'école et du pasteur, est endettée de 1,800 florins.

« Ses rentrées sont de 408 florins (1), ses dépenses de 265 florins (2). Mais il faut ajouter à ces dernières

(1) Savoir : 268 florins pour les biens fonds de l'église vendus à titre de fiefs héréditaires; 60 florins pour dîme de la campagne; 80 florins pour le loyer de la maison curiale, alors privée de pasteur.

(2) Savoir : 100 florins pour le traitement du maître-d'école; 90 florins pour les intérêts de la dette, de 1800 florins; 50 florins pour l'entretien des édifices communaux, et 25 florins pour assurances contre l'incendie, redevances seigneuriales et divers autres frais.

une rétribution de 110 florins accordée au pasteur; ce qui porte les dépenses totales à 375 florins (1). »

« Depuis 1806, dit M. Appia, où les subsides anglais cessèrent d'être payés, le pasteur de Dornholzhausen resta encore dans ce village pendant trois ans, vivant de la pauvreté et toujours espérant que les communications avec l'Angleterre venant à se rouvrir, il pourrait continuer son ministère évangélique. Le premier d'octobre 1809, contraint par l'inflexible loi de la nécessité, il s'éloigna de sa paroisse, réduite ainsi à un état de viduité involontaire.

« Déshéritée et veuve, cette Eglise se trouva non-seulement sans pasteur à résidence, mais sans culte public, parce que l'Eglise française réfugiée de Hombourg avait aussi été supprimée. »

Cet état de délaissement dura jusques en 1817. « A cette époque, le landgrave de Hesse-Hombourg, Frédéric Joseph, avait demandé et obtenu la main de la princesse Elisabeth, sœur du roi d'Angleterre. Il se rendit à Londres, en 1818, pour la célébration de son mariage. Là, ayant fait connaître à son beau-frère, le

(1) Ces documents sont extraits d'un rapport manuscrit, daté de *Dornholzhausen*, 19 octobre 1816; et signé : *Abraham Bertalot, ancien, François Bertalot, ancien, Louis Achard, Maire.*

roi George IV, l'histoire toute chrétienne et les nécessités de l'Eglise de Dornholzhausen, autrefois soutenue par ses illustres prédécesseurs, ce monarque daigna remettre au landgrave, comme l'un des cadeaux de noces, la somme de 500 livres sterling (1), destinée à créer un fonds permanent, dont la rente perpétuelle mettrait cette intéressante communauté en état de salarier un pasteur et de relever son culte (2). »

Quelques retards ajournèrent jusqu'en 1824 la restauration du ministère évangélique à Dornholzhausen. On fit alors une petite fête qui rappela le jubilé séculaire par lequel on avait célébré en 1801 le souvenir du premier établissement des Vaudois dans ces contrées.

A cette époque, le landgrave et sa cour vinrent à Dornholzhausen.

Les habitants du pays allèrent à leur rencontre en chantant le psaume XLII, que leurs ancêtres avaient chanté il y avait plus d'un siècle, en venant remercier le bisaïeul du landgrave de la permission qu'il leur avait accordée de s'établir dans ses Etats.

Des arcs de verdure étaient dressés à l'entrée du

(1) Faisant 5,538 florins d'Allemagne ou 12,605 fr. de notre monnaie.

(2) *Echo des Vallées*, no IV, notice déjà citée.

village, et sur la place publique on avait élevé une pyramide, bien éloquente par les emblèmes de sa construction.

Au bas étaient des herbes sauvages, des ronces, des chardons, de grosses pierres, de petits sapins et des épines : image parlante de ce qu'était la *colline des ronces*, avant l'arrivée des Vaudois. Un peu plus haut on voyait du seigle, de l'avoine et des pommes de terre, ces premiers fruits d'une culture de défrichement. Plus haut encore, du blé, du maïs et des racines délicates, produits d'un sol fertilisé. Après cela venaient successivement toutes sortes de plantes de jardin potager, résultats de la colonisation; enfin des vignes et des arbres à fruits, témoins des progrès de la colonie. La pyramide était terminée par un beau vase de fleurs épanouies, emblème plein d'espérance de l'aisance, des arts et des premières douceurs de la civilisation.

Un chœur de jeunes garçons parés de bouquets, et de jeunes filles portant des couronnes, fit entendre alors, à la cour, un air et des paroles appropriées à la circonstance.

Tout le monde se rendit après cela à l'église, où le landgrave renouvela et signa sur l'autel les priviléges

des Vaudois. Il fut invité ensuite à prendre place, avec sa cour, à un banquet rustique, où des jeunes gens du village servirent les convives.

Un service religieux, célébré dans la soirée, termina cette fête patriotique.

Depuis lors, le culte religieux a continué de se célébrer en français à Dornholzhausen. « Ainsi, dit « M. Appia, les Vaudois du Piémont peuvent encore « fraterniser, par la pensée, avec un petit résidu de « leurs coréligionaires, issus de même race qu'eux, « et qui, bien que relégués près d'une forêt de la « Germanie, lisent la Bible et rendent leur culte à « Dieu dans la même langue.

« Quant aux treize autres colonies, elles sont irré- « vocablement germanisées.

« Puisse leur tombeau tenir le même langage que « celui d'Abel (1). »

Je n'ajouterai que peu de lignes, pour faire observer qu'à la suite de diverses émigrations que les vallées vaudoises envoyèrent en Allemagne, de 1698 à 1730, il y eut quelques familles qui s'établirent à

(1) *Echo des Vallées*, no IV, notice déjà citée.

Friderichsdorff, non loin de Dornholzhausen (1); à *Erlagen*, en Franconie; à *Neufville*, près de Nuremberg; à *Dupphausen* et à *Braunfelz*, près de Wetzlar, comté de Salms, faisant jadis partie de la Nassauvie, et maintenant de la Prusse. Il y en eut aussi à *Greiffenthal*, annexe de Dupphausen; à *Dodenheusen*, près de Malbourg, et dans quelques petits villages des environs, tels que *Saint-Ile* et *Getsémané*.

Enfin, quelques-uns se retirèrent en Valteline, proche de *Gressoney*, où ils ont conservé, dit-on, jusqu'à nos jours, l'usage de l'idiome vaudois.

J'ai terminé cette longue revue des colonies vaudoises, qui ont survécu jusqu'à nos jours.

La difficulté est extrême pour se procurer des documents exacts. Rien de complet n'avait encore été publié. J'ai visité moi-même ces colonies; j'ai parcouru toutes leurs archives, et je ne me dissimule pas que leur histoire est encore incomplète; mais il fau-[illegible]it, pour l'accomplir, un cadre plus vaste et des ressources plus abondantes que celles dont j'ai pu disposer.

Mon travail est du moins dans les proportions de

(1) Documents transmis par le maire de cette commune, no III. Archives partic.

l'ouvrage dont il fait partie. Puisse-t-il ranimer, dans le cœur de ces descendants des martyrs, la foi de leurs pères, trop aisément oubliée ! Puisse-t-il, en rappelant les douleurs qu'ils ont souffertes, porter les Vaudois de nos jours, à jouir avec d'autant plus de zèle et de reconnaissance du sort paisible auquel la Providence les a enfin appelés !







